

Rapport annuel

2002-2003

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 291-20031104



(Voir au-delà
des Chiffres)



Comptables
agréés
du Québec





**Comptables
agréés
du Québec**

Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke Ouest

18^e étage

Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : (514) 288-3256

Sans frais : 1 800 363-4688

Télécopieur : (514) 843-8375

Courriel : info@ocaq.qc.ca

Site Web : www.ocaq.qc.ca

MISSION

DES COMPTABLES AGRÉÉS

Notre mission consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à notre expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Nous agissons avec intégrité et objectivité et nous nous engageons à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt public.

VISION

DES COMPTABLES AGRÉÉS

Nous serons les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation des informations qui servent à mesurer et à améliorer la performance organisationnelle, et nous représenterons le choix qui s'impose pour tous ceux qui ont besoin de services de gestion financière, de certification et d'autres services spécialisés.

MISSION

DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

L'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus comme des chefs de file pour leurs compétences en information décisionnelle et en certification, leur objectivité et leur intégrité et qu'ils soient au cœur de la prise de décisions visant à améliorer la performance des organisations.

LETTRES

DE TRANSMISSION AUX MINISTRES



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare
Québec, août 2003



Comptables
agréés
du Québec

M^{re} Marc Bellemare
Ministre de la Justice et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 28 août 2003



Comptables
agréés
du Québec

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 28 août 2003

TABLE

DES MATIÈRES

Message de la présidente du Conseil et du président-directeur général	4
Activités 2002-2003 de l'Ordre selon les orientations stratégiques	7
Membres du Bureau et comités spéciaux	10
États financiers	13
Tableau des membres	26
Rapport du syndic	27
Rapports des comités statutaires	
Arbitrage des comptes des membres	28
Discipline	29
Fonds d'indemnisation	30
Formation professionnelle	31
Inspection professionnelle	32
Révision des plaintes	34
Personnel de l'Ordre	35
Rapports des comités et des regroupements régionaux	36

MESSAGE

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Lucette Poliquin, FCA
Présidente du Conseil



Gérard Caron, FCA
Président-directeur général

L'Ordre des comptables agréés du Québec a joué un rôle de premier plan dans le milieu des affaires au cours de l'exercice 2002-2003. Nous avons mis en place, en collaboration avec différents organismes, des mesures visant à rehausser la protection du public et à restaurer la confiance des investisseurs envers les marchés.

Les actions posées et les projets mis de l'avant s'inscrivent directement dans la poursuite de nos orientations stratégiques 2002-2006.

Les CA sont de plus en plus perçus comme des acteurs importants dans la prise de décisions d'affaires visant l'amélioration de la performance dans les organisations.

La gamme des compétences et des spécialités reconnues aux CA s'enrichit.

Le taux de réussite québécois à l'Examen final uniforme demeure exceptionnel, ce qui contribue à assurer à la profession une relève compétente.

Le cadre légal et réglementaire qui régit l'activité des comptables agréés est en évolution et de nouveaux règlements comme celui sur l'exercice en société viennent renforcer la protection du public et assurer le sain développement de la profession de CA.

La solidarité des membres, à la suite des remises en question des dernières années, est forte et leur sentiment d'appartenance à l'Ordre s'est accru.

Tournée de la présidence

À l'automne 2002, nous avons amorcé une tournée dans les différentes régions du Québec pour échanger avec les membres et les gens d'affaires sur les principaux enjeux de notre profession et sur les initiatives prises pour restaurer la confiance du public et des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Des rencontres ont eu lieu dans une douzaine de villes grâce à la participation des regroupements régionaux de CA. Il était primordial, pour nous, de rencontrer les membres et de leur expliquer de vive voix les changements touchant leurs activités professionnelles. Lors de ces rencontres, nous avons discuté des nouveaux règlements de l'Ordre, des nouveautés du *Code de déontologie*, de l'organisation de la profession comptable au Canada ainsi que des mesures que nous avons mises en place à la suite des scandales financiers. Ces rencontres ont permis de recueillir les commentaires et suggestions de membres partout dans la province et de mesurer le fort degré d'appartenance et de solidarité des CA québécois.

Par ailleurs, les gens d'affaires rencontrés de concert avec différentes chambres de commerce ont reconnu les efforts de notre profession pour instaurer des organismes de réglementation et de surveillance des vérificateurs.

Réglementation

Le dernier exercice a été particulièrement productif en matière de réglementation avec la mise à jour de règlements existants et la rédaction de nouveaux règlements.

Nous sommes le premier ordre professionnel à avoir procédé aux changements réglementaires nécessaires pour permettre à nos membres de se prévaloir des nouveaux véhicules juridiques maintenant offerts aux professionnels québécois. En effet, le *Règlement sur l'exercice en société* et le nouveau *Code de déontologie* sont entrés en vigueur le 20 février dernier. La société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions (SPA) apportent maintenant une nouvelle flexibilité propice au développement de la profession de CA.

Nous avons aussi franchi un pas important vers la mise en place du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des comptables agréés*. Après son adoption par le Bureau, ce règlement a été publié dans la *Gazette officielle* en janvier dernier et les consultations auprès de l'Office des professions se poursuivront en 2003-2004.

Nous avons débuté la rédaction du projet de *Règlement sur la tenue des dossiers et la cessation d'exercice* et poursuivi nos efforts pour actualiser notre *Code de déontologie*. De nouvelles modifications au *Code* ont d'ailleurs fait l'objet d'une consultation auprès des membres. Tout ce travail de mise à jour des règlements concernant la pratique des CA se fait sous la supervision de l'Office des professions dans un esprit de collaboration. De plus, l'Ordre coopère avec l'Office dans le projet de refonte du *Code des professions* dont les objectifs principaux sont d'assouplir le cadre réglementaire, d'améliorer les mécanismes de protection du public et de favoriser la coexistence de plusieurs disciplines dans un mode de partage des compétences respectives.

Le maintien de la protection du public nous amène également à coopérer avec d'autres organismes, notamment avec le Bureau des services financiers (BSF). Nous avons négocié avec le BSF, en février 2003, une entente temporaire permettant de clarifier le processus d'encadrement des CA planificateurs financiers en attendant la mise en place de la nouvelle Agence d'encadrement du secteur financier.

Initiatives prises par la profession

Les questions entourant la confiance envers la gouvernance d'entreprise, la réglementation du secteur financier et la comptabilité des entreprises ne sont plus limitées à la profession comptable, mais sont devenues une préoccupation majeure du grand public. Ce dernier attendait des autorités concernées qu'elles prennent des mesures concrètes pour renforcer la confiance à l'égard des marchés et la crédibilité des états financiers. Nous avons resserré nos liens avec la Commission des valeurs mobilières du Québec et entamé une importante réflexion sur la gouvernance d'entreprise et l'indépendance des vérificateurs.

Durant l'exercice, nous avons mis sur pied, en collaboration avec les commissions des valeurs mobilières du Canada, les ordres provinciaux et l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), un nouveau système national de surveillance publique indépendante des vérificateurs des sociétés cotées. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) administrera et mettra en application, de concert avec les ordres de comptables agréés du Québec et des autres provinces, de nouvelles exigences visant tous les cabinets de CA du Canada qui vérifient des sociétés cotées et il assurera la transparence du processus. Le CCRC permettra des inspections plus fréquentes et plus rigoureuses des cabinets.

Les comptables agréés du Canada ont aussi annoncé la constitution du Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification (CSNVC). Cet organisme public indépendant supervisera les activités du Conseil des normes de certification en fournissant des conseils, une orientation stratégique et le point de vue des utilisateurs lors de l'élaboration des normes de vérification et de certification au Canada. Ainsi, une meilleure surveillance du processus de normalisation contribuera à accroître la qualité du processus et à renforcer la confiance du public.

De plus, toujours en collaboration avec les CA du Canada, nous avons participé à la rédaction d'un projet de normes sur l'indépendance. L'élaboration de ces nouvelles normes est un élément crucial du plan mis de l'avant par les CA pour faire face aux enjeux actuels de l'exercice de la profession à l'échelle canadienne et mondiale. Une fois finalisées, ces normes devront être adaptées au contexte légal québécois. Elles devront par la suite suivre les étapes de consultation prévues par la loi avant d'être insérées dans le *Code de déontologie des CA*. Dans les autres provinces, ces nouvelles normes pourraient s'appliquer aux missions de certification commençant après le 31 décembre 2003. Au Québec, compte tenu des étapes de consultation supplémentaires

requis, nous nous efforçons d'accélérer le processus pour permettre leur sanction le plus rapidement possible.

Toutes ces mesures ont suscité beaucoup d'intérêt pour notre profession et ont permis une revalorisation de l'acte de vérification et du travail des comptables agréés en général. D'ailleurs, à l'occasion de plusieurs colloques et conférences, nous nous sommes adressés à des professionnels, des investisseurs, des dirigeants d'entreprises et même des épargnants. Nous avons profité de ces tribunes pour expliquer l'importance du rôle du vérificateur, diffuser de l'information sur les initiatives prises par notre profession et répondre aux nombreuses questions concernant l'indépendance et la gouvernance. Nous sommes fiers de voir que la crédibilité de notre profession est forte et que le constat général qui se dégage du tumulte résultant des scandales financiers est que l'accès à la vérification ne doit être accordé qu'à des professionnels répondant à des critères élevés.

Organisation de la profession comptable au Québec et au Canada

Nous avons déployé beaucoup d'énergie au cours de l'exercice pour informer le public et les gens d'affaires sur l'importance de la vérification. Même si certaines provinces ont ouvert la porte à la possibilité pour les membres d'autres groupes professionnels d'exercer la vérification, nous continuons nos démarches auprès des gouvernements et croyons plus que jamais en la nécessité de resserrer les règles plutôt que de les abaisser.

On se souvient qu'en 2000, les comptables généraux licenciés ont intenté une action contre le Procureur général du Québec visant à contester la validité constitutionnelle de la *Loi sur les comptables agréés*. L'Ordre a appuyé le Procureur général dans ce dossier et a fait valoir que l'exclusivité de la vérification donnée aux CA a un lien direct et étroit avec la protection du public. La Cour supérieure a tranché en faveur des CA et a déterminé que la loi ne portait pas atteinte aux droits et libertés des comptables généraux licenciés. Ces derniers ont depuis lors porté cette décision en appel et continuent de faire des pressions au Québec et dans les autres provinces.

De telles pressions ont d'ailleurs mené à l'adoption prématurée par le gouvernement ontarien en décembre 2002 du projet de loi 213. Cette loi ouvre la porte à l'exercice de la vérification par les membres des trois ordres comptables de cette province qui satisferont à des critères à déterminer. Quelques mois auparavant, le gouvernement de l'Ontario avait chargé Ronald Daniels, doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, d'entreprendre un projet de réforme. Dans le cadre de son mandat, M. Daniels devait notamment établir des critères d'accès à l'exercice de la vérification qui bénéficieraient d'une reconnaissance internationale. Les autorités ont insisté sur le fait que ces critères devaient demeurer élevés pour maintenir la confiance du milieu des affaires et la protection du public. Nous croyons que l'établissement de tels critères et l'approbation de ceux-ci par les autorités concernées devraient être préalables à l'entrée en vigueur de la Loi 213.

Au Québec, l'Office des professions a mis de l'avant une étude qui comparera la formation exigée par l'Ordre des CA et celle exigée par d'autres ordres comptables au regard de l'exercice de la vérification des états financiers des

entreprises. Cette analyse durera plusieurs mois et permettra de déterminer quel ordre demande une formation qui assure la maîtrise des compétences nécessaires à la vérification des états financiers.

La première étape de l'étude de l'Office sera de former des groupes de référence afin d'établir un consensus quant aux compétences qu'un vérificateur des états financiers d'une entreprise doit posséder au Québec. La Commission des valeurs mobilières du Québec sera consultée par la suite et suivront également des rencontres avec les ordres professionnels concernés.

Nous avons encore une fois assuré l'Office des professions de notre entière collaboration. Nous croyons qu'une telle analyse viendra mieux définir la complexité de la tâche du vérificateur, ce qui permettra de faire le lien avec la *Grille de compétences des CA* et donnera des arguments solides aux autorités pour le maintien des critères actuels d'accès à la vérification.

Relève

Il reste plus important que jamais de continuer à assurer le plus haut niveau de compétence aux comptables agréés. La formation de base est déjà passée du premier au second cycle universitaire et nous poursuivons nos travaux entourant l'application de la *Grille de compétences*. La qualité des critères d'admission des comptables agréés est reconnue par d'autres juridictions, notamment aux États-Unis.

Pour la troisième année consécutive, les candidats québécois qui se présentaient à l'EFU ont enregistré un taux de succès supérieur à la moyenne nationale. Près de 350 candidats ont réussi l'Examen et sept d'entre eux se classent au Tableau d'honneur des 20 candidats canadiens ayant obtenu les meilleurs résultats.

En collaboration avec l'Institut des CA de l'Ontario, nous avons élaboré une campagne publicitaire originale à l'intention de la relève qui sera lancée à l'automne 2003. La nouvelle image présentée par cette campagne constitue un effort supplémentaire pour augmenter l'attrait de notre profession. Sous le thème «Je ne serai pas un numéro», cette campagne informera les jeunes sur la multitude de possibilités qu'offre le titre de CA.

La Fondation des CA du Québec, lancée officiellement après l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre en septembre 2002, constitue aussi un attrait important pour la relève. La Fondation s'est donné comme objectif de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise

de la profession et de promouvoir l'excellence dans les études. L'aide distribuée par la Fondation prend la forme de bourses d'étude, attribuées aux niveaux secondaire, collégial et universitaire. La toute première campagne de financement de la Fondation qui s'échelonne jusqu'en 2005 est présidée par Pierre Seccareccia, FCA.

Édition 2003 du Congrès de l'Ordre

La préparation du Congrès 2003 a nécessité la collaboration de plusieurs CA et partenaires et nous tenons à les remercier sincèrement. Nous avons renoué avec cette tradition il y a deux ans avec grand succès. Nous sommes convaincus que malgré notre rythme de vie rapide, il faut savoir s'arrêter pour réfléchir à nos façons d'exercer notre profession, que ce soit en cabinet, en entreprise ou dans toute autre organisation.

Nouvelles technologies

Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2002-2006, l'Ordre s'est engagé à renforcer l'efficacité de ses mécanismes de communication et à poursuivre l'intégration d'Internet. Le Dossier CA, déjà fort utilisé par les membres désirant apporter des modifications à leur fiche de renseignements personnels, s'est enrichi de plusieurs fonctionnalités au cours des derniers mois. Outre la possibilité de produire la déclaration d'apprentissage permanent directement en ligne, le Dossier CA permet maintenant à tous nos membres de consulter la liste des cours offerts par l'Ordre auxquels ils se sont inscrits. Nous poursuivons nos efforts avec le lancement prochain du nouveau site Web de l'Ordre et une revue complète de nos différents véhicules de communication.

Plusieurs dossiers sont donc encore sur notre table de travail pour 2003-2004. Outre l'implantation de nouvelles technologies, divers projets de règlement doivent franchir les étapes du processus de consultation menant à leur adoption. Nous entendons continuer à travailler pour le maintien de critères d'accès à la vérification qui ne mettent pas en jeu la protection du public et poursuivre nos réflexions sur l'indépendance des vérificateurs et l'encadrement de la gouvernance d'entreprise en concertation avec les organismes de réglementation et de surveillance du Québec et du Canada.

En terminant, nous souhaitons remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur participation aux travaux de l'Ordre. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les bénévoles qui consacrent si généreusement de leur temps et de leur énergie aux activités de l'Ordre. Merci enfin à l'équipe de direction et au personnel pour leur dévouement et leur efficacité.



Lucette Poliquin, FCA
Présidente du Conseil



Gérard Caron, FCA
Président-directeur général

ACTIVITÉS

2002-2003 DE L'ORDRE SELON LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

AXE 1 POSITIONNER LES CA COMME DES ACTEURS INCONTOURNABLES AU CŒUR DE LA PRISE DE DÉCISIONS D'AFFAIRES

- 1.1 Augmenter la présence publique de la profession au Québec dans les domaines reliés à la performance des organisations
- 1.2 Mettre l'accent dans nos messages publics sur le rôle du CA au cœur de la prise de décisions ainsi que sur la compétence, l'intégrité et l'objectivité des membres de la profession et souligner la capacité des CA de trouver les meilleures solutions novatrices
- 1.3 Offrir aux membres de l'Ordre de plus en plus de formation continue et de produits et services orientés vers la mesure de la performance et la prise de décisions pour l'amélioration de la performance
- 1.4 Œuvrer conjointement avec les autres instituts de CA afin de faire reconnaître, par le marché, le rôle prépondérant des CA dans la prise de décisions d'affaires

Un des thèmes qui a guidé nos actions au cours des derniers mois est sans aucun doute le rétablissement de la confiance du public et des investisseurs envers les marchés financiers. Dans la poursuite des objectifs liés à l'axe 1 de nos orientations stratégiques, et également en réponse aux scandales financiers, nous avons diffusé des messages soulignant la rigueur professionnelle des CA et faisant valoir les initiatives de notre profession, comme la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), en vue d'informer le public et de restaurer la confiance. À cet égard, nous avons produit trois brochures à l'intention du grand public et des décideurs : *L'Ordre des CA, une garantie d'excellence*, *Le CA au cœur de la prise de décisions* et *Comprendre les états financiers*. Ces brochures mettent l'accent sur le rôle du CA au cœur de la prise de décisions d'affaires ainsi que sur la compétence, l'intégrité et l'objectivité de nos membres. Elles soulignent aussi les mécanismes dont l'Ordre dispose pour assurer la protection du public et viennent expliquer les états financiers.

Parallèlement à ces actions, la direction Affaires externes et communications s'est rapprochée des journalistes grâce à des activités et communications planifiées et a promu la diversité des membres de l'Ordre dans le cadre d'activités ciblées. À titre d'exemple, la journée Opération-impôts CKAC-CA, qui s'est tenue en mars 2003, a connu un immense succès. Des CA bénévoles de différents cabinets ont répondu aux questions de plus de 350 auditeurs sur l'impôt des particuliers. Trois membres ont même participé à une émission en direct diffusée partout au Québec. De plus, nous avons effectué plusieurs placements média dans différents journaux et magazines pour souligner les

nouveaux FCA, la remise du prix Jeune CA décideur et aussi la réussite des candidats à l'Examen final uniforme (EFU).

En 2002, l'Ordre a amorcé un important processus de refonte de son site Internet. Le nouveau site verra le jour à l'automne 2003 et deviendra une source importante d'information sur les mécanismes et initiatives de l'Ordre en matière de protection du public. Cette vitrine viendra augmenter de façon significative la présence publique de la profession au Québec, surtout auprès de la relève qui utilise fréquemment les nouvelles technologies.

Dans le but d'orienter les membres vers la mesure de la performance et la prise de décisions pour l'amélioration de la performance, nous avons enrichi et développé la section « Mesure de performance et efficacité organisationnelle » du programme de formation continue de l'Ordre en relation avec la *Grille de compétences des CA*.

Finalement, sur le plan national, l'Ordre a poursuivi son étroite collaboration avec le Conseil des directeurs généraux en matière de promotion de la profession, d'innovation touchant les produits et services et de planification au niveau des plans d'affaires et des budgets.

AXE 2 ÉLARGIR LA GAMME DES COMPÉTENCES ET DES SPÉCIALITÉS RECONNUES AUX CA

- 2.1 Assurer une présence active au sein de la profession au niveau canadien pour mettre en place et promouvoir les spécialités qui répondront aux besoins du marché
- 2.2 Œuvrer conjointement avec nos partenaires universitaires pour faire reconnaître par des diplômes appropriés les compétences des CA dans les champs de spécialisation désirés
- 2.3 Tenir les membres informés sur les développements des affaires au niveau international et les nouveaux champs d'expertise en information décisionnelle et leur proposer de la formation continue, des outils et des services qui les aideront à développer les nouvelles compétences et les habiletés de gestion dont ils ont besoin
- 2.4 Tenir les membres informés sur les développements des nouvelles technologies de l'information et des communications et leur offrir la formation continue et les produits et services qui leur permettront de développer leurs compétences dans ce domaine et de s'approprier l'Internet et les outils de commerce électronique

La mondialisation s'accélère et les technologies de l'information (TI) sont maintenant omniprésentes. Afin de demeurer compétitif et de répondre aux besoins des marchés, nous devons élargir la gamme de compétences et de spécialités reconnues aux CA. À cet égard, l'Ordre décerne depuis quelques mois le titre de CA•TI aux CA qui répondent aux exigences rigoureuses établies par l'Alliance pour l'excellence en TI et approuvées par le Bureau de l'Ordre. Nous avons assuré la coordination, avec l'ICCA et l'Alliance pour l'excellence en TI, de la mise en place de ce titre au Canada et participé aux réflexions en vue de la mise en place d'une nouvelle spécialité en finance. Des mesures transitoires ont été élaborées pour que les CA•TI et CA•EJC puissent afficher leur titre au Québec en attendant la mise en place du *Règlement sur les spécialités*.

Dans le but de faire reconnaître par des diplômes appropriés les compétences des CA dans certains champs de spécialisation, nous avons fait l'inventaire des programmes universitaires de deuxième cycle offerts au Québec dans le domaine des affaires et nous avons développé, en partenariat avec des universités, deux nouveaux programmes, M.B.A. et D.E.S.S., dans deux champs de compétence définis dans la *Grille de compétences des CA*.

La direction Formation continue, impliquée dans la réalisation des objectifs du deuxième axe des orientations stratégiques, a enrichi toutes les sections de son programme de formation, notamment les sections *Mesures de performance et efficacité organisationnelle*, *Habiletés et compétences* et *Finance*. Des démarches ont aussi été entreprises afin d'offrir, dans un avenir rapproché, de la formation à distance. Cette direction a poursuivi ses travaux et créé des partenariats pour étoffer la section *Systèmes d'information et technologies* et pour offrir un programme de formation sur des sujets touchant la gestion dans un contexte international. M. Robert Blain, FCA, sera le « supermentor » de ce dernier secteur.

L'Ordre a poursuivi le développement de la collection *Le guide des affaires pour la meilleure information décisionnelle*, notamment les tomes sur l'information décisionnelle, la gestion dans un contexte international, les systèmes d'information et les affaires électroniques.

Finalement, afin de permettre à nos membres de se familiariser avec Internet et les outils de commerce électronique, une chronique Internet figurait dans plusieurs éditions de *BilanExpress*; par ailleurs, nous avons poursuivi le développement du Portail CA, qui s'est transformé en projet « eBusiness » avec l'Institut des CA de l'Ontario.

AXE 3 ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL AUX NIVEAUX PROVINCIAL ET CANADIEN POUR FAVORISER L'ADAPTATION CONSTANTE DE NOTRE PROFESSION À SON ENVIRONNEMENT

- 3.1 *Accentuer la présence de l'Ordre auprès des pouvoirs publics pour faire alléger le cadre légal et réglementaire québécois tout en renforçant la protection du public*
- 3.2 *Faire évoluer les mécanismes de protection du public pour refléter la nouvelle réalité professionnelle des CA dans le respect des valeurs fondamentales de notre profession et de façon harmonisée au niveau canadien*
- 3.3 *Procéder aux changements nécessaires pour reconnaître les spécialités dans les règlements touchant la profession au Québec*

3.4 Assurer une forte présence de la profession québécoise auprès des autres ordres provinciaux de CA et de l'ICCA et y encourager l'exercice d'un leadership qui favorisera l'évolution de la profession au niveau canadien dans le sens du marché

Afin d'accélérer l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire et pour favoriser une harmonisation de l'exercice de l'ensemble des professions avec la réalité du monde actuel, l'Ordre a poursuivi en 2002-2003 sa participation au groupe de travail de l'Office des professions sur l'allègement réglementaire visant à faire modifier le *Code des professions* et à procéder à l'adoption de nouveaux règlements. Dans le cadre de cette démarche, nous avons examiné et commenté les propositions des groupes de travail de l'Office touchant la révision du *Code*.

Mise à jour des règlements de l'Ordre

En ce qui a trait à la mise à jour de notre propre cadre réglementaire, une étape importante a été franchie le 20 février dernier avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société* et du nouveau *Code de déontologie des CA*. Comme il s'agissait de changements importants, nous avons rédigé un guide et offert un cours pour bien informer les nombreux membres intéressés aux nouvelles formes de regroupements juridiques mises à leur disposition, soit la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions (SPA).

Nos démarches se poursuivent en vue de l'adoption d'un règlement sur la comptabilité en fidéicommiss et, comme pour l'exercice en société, nous avons préparé un guide d'application ainsi qu'un cours qui seront offerts lors de l'adoption du règlement. De plus, le processus de consultation auprès des membres sur le projet de règlement sur les spécialités s'est terminé et nous poursuivons les consultations à son sujet auprès de l'Office des professions. Pour les membres porteurs du titre CA•EJC, un mécanisme de compilation de la formation en lien avec l'apprentissage permanent a été instauré.

En 2003-2004, nos réflexions et nos démarches se poursuivront en vue de modifier nos règlements, notamment en matière de tenue de dossiers et cessation d'exercice et d'assurance responsabilité professionnelle. Nous devons aussi terminer l'harmonisation de l'ensemble de nos règlements aux fins de l'exercice en société et poursuivre la refonte du *Code de déontologie* pour l'adapter à la nouvelle réalité de notre profession et l'harmoniser aux règles déontologiques en vigueur dans les autres provinces.

Présence de la profession québécoise sur la scène nationale

Nous continuons d'assurer une forte présence auprès de l'ICCA et des autres ordres provinciaux de CA pour favoriser l'évolution de la profession au niveau canadien dans le sens du marché. À cet égard, l'Ordre et les autres instituts et ordres ont collaboré à la rédaction de règles déontologiques harmonisées qui reflètent davantage les enjeux actuels de l'exercice de la profession, notamment en matière d'indépendance. Nous avons également préparé et produit des commentaires sur des documents de consultation et exposés-sondages publiés par l'ICCA.

Plusieurs intervenants de l'Ordre ont participé aux activités entourant la mise en place du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Nous avons collaboré avec la Commission des valeurs mobilières du Québec, l'ICCA et

l'Institut des CA de l'Ontario à la rédaction des règlements généraux du CCRC dans le respect des règles québécoises et nous avons planifié l'harmonisation des processus d'inspection du CCRC et de l'Ordre.

Au Québec, des démarches ont été entreprises en vue de faire reconnaître les D.E.S.S. et autres diplômes admis dans le cadre du programme de formation professionnelle à titre de diplômes donnant accès au permis en vertu de l'article 184 du *Code des professions*.

Protection du public

Afin de maintenir et de renforcer la protection du public, la direction Affaires juridiques et greffe de l'Ordre a reçu des dénonciations en matière de pratique illégale, procédé à des enquêtes, traité les futures plaintes pénales et perçu les amendes inhérentes aux jugements. Pour l'exercice 2002-2003, 35 dossiers de pratique illégale de la profession ont été ouverts, 14 plaintes ont été portées, 4 mises en demeure ont été envoyées, 6 dossiers ont été fermés et 11 dossiers sont toujours sous enquête. Parmi les 18 causes reportées de l'an dernier, 15 ont été réglées.

De plus, tout en continuant à mener à bien les activités courantes du greffe, cette direction a soutenu juridiquement le Comité du fonds d'indemnisation et le Comité administratif à la suite des demandes d'indemnisation présentées et a fourni d'autres services de consultation juridique et de représentation devant les tribunaux, notamment dans le cadre de l'action directe en nullité déposée par l'Ordre des comptables généraux licenciés. Nous avons d'ailleurs poursuivi nos réflexions et activités de vigie quant aux diverses actions menées par les comptables généraux licenciés au Québec ou ailleurs au Canada pour se faire reconnaître aptes à exercer la vérification.

Pour sa part, le bureau du syndic a fait face à un important accroissement de demandes d'information en matière de déontologie et de plaintes disciplinaires. Il a répondu aux diverses demandes des plaignants et des membres en procédant à des interventions, en menant des enquêtes, en donnant des avertissements, en concluant des ententes de conciliation, en rédigeant des rapports et, dans certains cas, en portant plainte. Afin d'améliorer le traitement des demandes futures, un programme de compilation de statistiques sur les plaintes déontologiques a été mis au point.

La direction Inspection et pratique professionnelle participe aussi de façon importante à la réalisation des objectifs liés à l'axe 3 de nos orientations en mettant à jour les mécanismes et les outils d'inspection professionnelle. Cette mise à jour s'est traduite par l'application des conclusions du groupe de travail du Comité d'inspection professionnelle chargé de revoir les critères de sélection des dossiers et par

une réflexion visant à revaloriser le rôle et le mandat de l'inspection professionnelle. À la suite de cette réflexion, un groupe de travail a été créé pour aider le Comité d'inspection professionnelle à s'ajuster à la réalité quotidienne des membres et à remplir le rôle qui lui est dévolu par le *Code des professions*.

Au cours de l'exercice, la direction Inspection et pratique professionnelle a établi des liens entre le programme général d'inspection et la *Grille de compétences des CA* et recruté des ressources contractuelles et permanentes afin de réaliser l'élargissement des domaines à inspecter. Tous les volets de prévention, tels que conseils en pratique, retour à la pratique et services aux praticiens, ont été maintenus et un suivi particulier a été effectué auprès des membres planificateurs financiers à la suite de la signature d'une entente entre l'Ordre et le Bureau des services financiers.

En 2002-2003, l'Ordre a révisé les mesures et les outils utilisés en vue de sensibiliser les membres, la clientèle et les ex-membres concernant la pratique illégale et l'usurpation de titre. À cet égard, nous nous sommes assurés d'inclure l'information nécessaire dans les nouvelles brochures de l'Ordre et le nouveau site Internet. Nous avons également poursuivi nos actions en matière de détection de la pratique illégale en intensifiant les contrôles à l'égard des ex-CA lors des démissions ou des radiations.

Finalement, nous avons clos le deuxième cycle d'apprentissage permanent et amorcé une revue des modalités de ce processus pour le troisième cycle en tenant compte des modifications qu'il est prévu d'apporter à la réglementation et d'autres éléments pertinents.

AXE 4 ASSURER À NOTRE PROFESSION UNE RELÈVE COMPÉTENTE ET EN NOMBRE SUFFISANT

- 4.1 Prendre une place prépondérante dans la mise en place au niveau canadien de nouveaux mécanismes d'évaluation des candidats qui reflètent la nouvelle Grille de compétences des CA et l'excellence de notre profession en certification
- 4.2 Poursuivre la collaboration avec les universités pour faire évoluer les programmes de formation conformément à la Grille de compétences des CA et faire reconnaître cette formation par des diplômes appropriés
- 4.3 Œuvrer conjointement avec les partenaires universitaires de l'Ordre et l'ICCA pour amener la mise en place d'un cheminement de formation professionnelle clair et attrayant qui tire profit de la spécialisation
- 4.4 Promouvoir notre profession, de concert avec les partenaires de l'Ordre dans la formation des candidats, pour que les candidats potentiels perçoivent les comptables agréés comme les acteurs incontournables dans la prise de décisions d'affaires
- 4.5 Faire évoluer les règles touchant le stage pour refléter la nouvelle Grille de compétences des CA et permettre aux candidats d'acquérir, en plus des compétences nécessaires en certification, des compétences dans les divers domaines où œuvre notre profession

La direction Formation professionnelle et relève, appuyée par l'ensemble des directions de l'Ordre, a posé des actions au cours de l'exercice visant entre autres à assurer à la profession une relève compétente et suffisante. Fait important à souligner, les candidats québécois qui se sont présentés à l'EFU pour la première fois se sont de nouveau démarqués en atteignant un taux de réussite nettement supérieur à la moyenne canadienne.

Nous avons tenu à jour le Tableau des candidats à l'exercice de la profession et maintenu un service à la clientèle de qualité, notamment en procédant au suivi du nouveau processus d'évaluation des diplômes étrangers et en mettant à jour le contenu du site Internet de la relève.

Durant les derniers mois, nous avons participé à la mise en place de nouveaux mécanismes d'évaluation en lien avec *La Grille de compétences des CA* et nous avons poursuivi notre travail de collaboration, notamment avec l'Institut des CA de l'Ontario, pour le développement de matériel pédagogique commun. Les changements qui affecteront l'EFU de 2003 ont été communiqués aux candidats, aux enseignants et aux maîtres de stage, et des ateliers de formation à l'intention des enseignants sur la nouvelle méthode de correction de l'Évaluation uniforme ont été organisés. Conséquemment, le centre d'examen de Montréal a dû être réaménagé et les brochures promotionnelles de la relève, revues. De nouvelles brochures au concept fort original seront distribuées lors de la rentrée de 2003. Par ailleurs, nous avons collaboré aux travaux de l'ICCA afin de finaliser différents projets comme les critères d'agrément nationaux pour les programmes de formation professionnelle, *La Grille de compétences des candidats* et l'utilisation de l'ordinateur à l'EFU.

Nous avons poursuivi nos efforts de promotion du titre de CA auprès des étudiants avec des activités diversifiées comme des conférences dans les universités, des témoignages de CA d'expérience, des concours de résolution de cas et le Congrès CA étudiants. Nous avons également offert un programme de bourses de performance aux étudiants des cégeps ainsi qu'une bourse aux études doctorales. Lors des présentations dans les universités, nous avons abordé la spécialisation au sein de la profession, et nous avons fait la promotion des programmes offerts en lien avec les spécialisations. Le bureau du syndic a, pour sa part, rencontré plusieurs étudiants et candidats pour échanger sur les règles déontologiques et le comportement éthique, et ce, à la demande même d'institutions d'enseignement. De telles rencontres ont eu lieu à Gatineau, Lévis, Trois-Rivières et Montréal.

Finalement, l'ensemble de nos présentations scolaires a été adapté pour amener un changement dans la perception du stage et insister sur le fait que celui-ci couvre d'autres

domaines que la certification. Nous avons fait la promotion, auprès des maîtres de stage, de l'application des nouvelles règles afin de permettre aux candidats d'acquérir des compétences diversifiées. Certaines journées carrières ont même été remplacées par des visites en entreprises pour permettre aux étudiants d'échanger avec des CA oeuvrant dans des domaines autres que la certification.

AXE 5 RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE QUE L'ORDRE APPORTE AUX COMPTABLES AGRÉÉS ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES

- 5.1 Identifier de façon continue les besoins des membres et leurs attentes à l'égard de l'Ordre
- 5.2 Mettre en place une approche ciblée systématique en matière de conception et d'offre de services aux membres et aux candidats à la profession, de communications avec eux et de promotion des activités et des services de l'Ordre
- 5.3 Augmenter de façon prioritaire la valeur ajoutée apportée par l'Ordre aux membres en affaires, au gouvernement, en industrie et dans l'enseignement (MAGIE)
- 5.4 Continuer à renforcer l'efficacité de la gestion et l'optimisation de l'utilisation des ressources en améliorant de façon continue les façons de faire et les politiques internes de l'Ordre ainsi que les mécanismes de communication et de collaboration avec les autres instituts de CA
- 5.5 Poursuivre l'intégration d'Internet comme support privilégié des communications internes et externes et de la gestion de l'Ordre
- 5.6 Collaborer avec l'ICCA pour accentuer la présence des CA du Canada sur la scène internationale et en particulier dans la francophonie

Valeur ajoutée apportée aux membres

Au cours des derniers mois, nous avons poursuivi nos efforts visant à renforcer l'importance et la valeur de l'Ordre aux yeux des membres. Une des réalisations importantes à cet égard est sans aucun doute la mise sur pied de la Fondation des comptables agréés du Québec dont l'objectif est d'offrir un soutien à la relève de notre profession.

La direction Inspection et pratique professionnelle a été active dans la poursuite du l'axe 5 de nos orientations en rédigeant quatre numéros de *BilanPratique* afin d'informer les membres en cabinet des changements les touchant, en offrant un service téléphonique d'assistance technique, en créant un guide concernant tous les aspects liés à l'ouverture d'un cabinet, et en effectuant les mises à jour des états financiers modèles à usage général et du programme de vérification des comptes en fidéicommissaires des notaires.

Comme par le passé, des événements d'envergure à l'intention des membres ont été organisés. La Soirée Reconnaissance, les remises de permis, le Gala de la réussite, la Rencontre 2002 et l'Assemblée générale annuelle ont réuni de nombreux CA, conjoints et collègues partout au Québec. Pour certains de ces événements, nous avons négocié et conclu des ententes de partenariat afin de générer des revenus de commandites et de publicité. Le prix Jeune CA décideur a été attribué lors du Gala de la réussite et beaucoup d'efforts ont été déployés pour la préparation du Congrès 2003 au Manoir Richelieu.

Au cours de l'exercice, nous avons saisi toutes les occasions d'informer nos membres du rôle et des fonctions de l'Ordre par le biais de nos publications (*BilanExpress*, *BilanPratique*, *BilanRelève*, les bilans régionaux et le rapport annuel) et une Tournée de la présidence a eu lieu dans différentes régions du Québec afin de rencontrer les membres pour discuter des enjeux et des défis de notre profession.

Nous avons aussi terminé la revue du fonctionnement des regroupements régionaux et du soutien qui leur est fourni. À cette fin, une nouvelle ressource planifie et coordonne les activités des regroupements de concert avec les responsables locaux.

Identification des besoins des membres

La conseillère en carrière et perfectionnement a poursuivi ses démarches afin d'identifier les besoins des membres, de proposer à l'Ordre la création de nouveaux produits et services pouvant y répondre et surtout, de faire connaître les produits et services existants aux CA. De ce processus est d'ailleurs né le nouveau service « Gestion de carrière ». Une revue de nos véhicules de communication a aussi été amorcée pour assurer qu'ils suscitent l'intérêt et comblent vraiment les besoins en information de nos membres.

Au cours des derniers mois, nous avons également identifié les enjeux majeurs de la profession pour les prochaines années en vue de préciser les caractéristiques du profil recherché pour les candidatures au poste de président-directeur général de l'Ordre.

Efficacité administrative et optimisation des ressources

Le fonctionnement des comités sectoriels et techniques a été revu, et nous avons participé à la consultation de Revenu Québec sur la fiscalité des entreprises et la coordination de la rédaction du *Guide sur l'information décisionnelle dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux*.

La vice-présidence Vie professionnelle et administration a rédigé un manuel décrivant le fonctionnement des activités financières de l'Ordre et a amélioré le processus d'émission des reçus de cotisation. L'enregistrement des informations sur les membres dont le statut est modifié lors de la perception de la cotisation annuelle se fait maintenant plus rapidement, et des mécanismes ont aussi été mis en place aux fins de l'enregistrement des informations fournies par les membres par Internet.

Des modifications ont été apportées à la base de données membres et à l'application comptable pour permettre la comptabilisation des frais administratifs relatifs à l'apprentissage permanent et à l'émission d'états de

compte. Aussi, nous avons renforcé et modifié la gestion et le fonctionnement internes à la suite de l'adoption de règlements touchant la pratique.

Une politique sur l'utilisation d'Internet a été établie à l'intention du personnel de l'Ordre et un plus grand choix de formations de courte durée visant l'augmentation de l'efficacité au travail a été offert aux membres du personnel.

Finalement, le service téléphonique à la clientèle a été amélioré avec l'ajout d'un système automatisé de traitement des appels.

Intégration d'Internet

Afin qu'Internet devienne le support privilégié des communications internes et externes et de la gestion de l'Ordre, nous avons fait la promotion de notre site Internet auprès des membres en les incitant, notamment via *BilanExpress*, à le consulter pour obtenir plus d'informations sur certains sujets.

De plus, la base de données membres et les outils de gestion documentaire ont été modifiés afin de permettre l'envoi et la réception par Internet des formulaires d'apprentissage permanent et leur traitement. Les demandes de dérogation à la politique d'apprentissage permanent peuvent maintenant être faites en ligne.

Nous avons entrepris un processus de refonte des sites Web de l'Ordre s'adressant au public et aux membres. Il était important de tenir compte de la nécessité d'accroître l'information et les fonctionnalités disponibles et d'améliorer l'indexation du futur site dans les divers moteurs de recherche.

Finalement, la mise en place des recommandations sur le rapatriement des courriers électroniques, l'accessibilité de notre réseau à distance et l'amélioration de la sécurité de nos systèmes est terminée. À la suite de l'implantation d'un nouveau système de messagerie électronique en 2001, un important système anti-virus et un réseau de fibre optique permettant un accès à distance plus rapide ont été installés en 2002-2003.

MEMBRES

DU BUREAU ET COMITÉS SPÉCIAUX



Comité administratif

Lucette Poliquin, FCA, présidente du Conseil
Claude Gauvin, FCA, vice-président du Conseil
Réjean Blanchette, CA
Diane Joly, CA
Michel Thérout, CA
Louise Thisdale*
Pierre Brochu, FCA, président sortant
Gérard Caron, FCA, président-directeur général et secrétaire général

Autres membres du Bureau

Paul André, Ph.D., CA
José Arsénault, CA
Guy R. Brisson*
Sylvia Ceacero*
Luc Charbonneau, CA
Nathalie Charette, CA
Louis Doyle*
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guylaine Duval, CA
Éric Grondin, CA
Pierre Jalbert, FCA, PL. fin.
Jean-Marc Lachance, CA
Jean Laflamme, CA
Michel Lamarre, CA
Lise Lapierre, CA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Claudine Lévesque, CA
Philip Charles Levi, FCA, CA•EJC
Jean-Robert Poulin, CA
Diane Racine, CA
Denis Savard, CA

* Représentant(e) du public désigné(e) par
l'Office des professions du Québec

Comité administratif (de gauche à droite)

Réjean Blanchette, CA, Claude Gauvin, FCA, Lucette
Poliquin, FCA, Gérard Caron, FCA, Diane Joly, CA, Louise
Thisdale, Michel Thérout, CA et Pierre Brochu, FCA

Comité des finances

Michel Thérout, CA, président
Claude Gauvin, FCA
Éric Grondin, CA
Jean Laflamme, CA

Comité de vérification

Denis Savard, CA, président
Manon Durivage, CA
Michel Lamarre, CA

Conseil des anciens présidents

Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA
Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

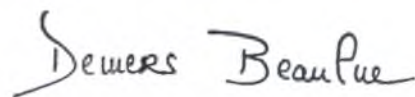
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 9 mai 2003

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

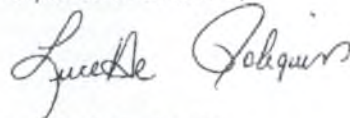
La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

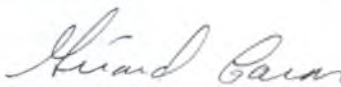
Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

La présidente du Conseil,



Lucette Poliquin, FCA

Le président-directeur général et secrétaire général,



Gérard Caron, FCA

Le 9 mai 2003

BILAN

au 31 mars 2003

ACTIF À COURT TERME

Encaisse
Placements temporaires (note 4)
Débiteurs (note 5)
Avances au Fonds d'administration générale (note 6)
Frais payés d'avance

PLACEMENTS (note 7)

IMMOBILISATIONS (note 8)

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 9)
Produits perçus d'avance
Dû au Fonds d'indemnisation (note 6)
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)

AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

DETTE À LONG TERME (note 10)
PROVISION POUR RÉGIME DE RETRAITE (note 11)
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 12)
PRODUITS REPORTÉS (note 13)

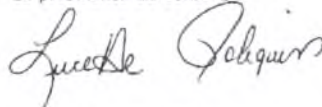
SOLDES DES FONDS

Investis en immobilisations
Affectations d'origine interne pour :
 les regroupements
 l'orientation PFP
 la formation continue
Non affectés
Fonds d'indemnisation

ENGAGEMENTS (note 14)

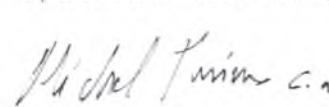
AU NOM DU BUREAU :

La présidente du Conseil,



Lucette Poliquin, FCA

Le président du Comité des finances,



Michel Thérault, CA

2003				2002
Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$
353 181	-	2 450	355 631	78 594
3 088 277	700 000	-	3 788 277	2 958 052
773 573	-	-	773 573	1 169 244
-	46 041	-	-	-
32 994	-	-	32 994	124 825
4 248 025	746 041	2 450	4 950 475	4 330 715
5 457 884	-	3 361 628	8 819 512	7 865 798
990 370	-	-	990 370	1 170 077
10 696 279	746 041	3 364 078	14 760 357	13 366 590
3 652 958	-	3 025	3 655 983	3 286 618
1 762 178	-	-	1 762 178	1 487 067
46 041	-	-	-	-
216 780	-	-	216 780	-
5 677 957	-	3 025	5 634 941	4 773 685
423 022	-	-	423 022	507 622
433 556	-	-	433 556	-
625 100	-	-	625 100	427 200
-	-	645 900	645 900	344 608
-	-	2 715 153	2 715 153	2 647 613
7 159 635	-	3 364 078	10 477 672	8 700 728
990 370	-	-	990 370	1 170 077
378 525	-	-	378 525	360 264
651 952	-	-	651 952	658 300
100 000	-	-	100 000	100 000
1 415 797	-	-	1 415 797	1 658 705
-	746 041	-	746 041	718 516
3 536 644	746 041	-	4 282 685	4 665 862
10 696 279	746 041	3 364 078	14 760 357	13 366 590

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

PRODUITS

Cotisations des membres
Cotisations des candidats
Inscriptions à la formation continue
Droits d'inspection
Droits d'examen
Droits d'admission et d'inscription
Publications
Revenus de placement (note 7)
Diminution de la réserve pour fluctuation des sinistres
Ristourne nette du régime d'assurance-vie
Autres

CHARGES

Services de l'ICCA (notes 1, 10 et 15)
Formation continue
Inspection professionnelle
Examen
Publications
Marketing et communications
Bureau de direction
Administration et finances
Formation professionnelle et relève
Syndic
Affaires juridiques
Technologies de l'information
Pratique professionnelle et services aux membres
Frais d'administration (note 8)
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres
Ristournes aux membres assurés
Participation au déficit du régime d'assurance-vie

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

2003					2002
Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$
11 484 875	11 591 550	-	-	11 591 550	11 446 282
227 863	222 476	-	-	222 476	211 545
2 210 500	2 589 023	-	-	2 589 023	2 295 646
764 100	788 383	-	-	788 383	788 353
495 900	457 310	-	-	457 310	487 170
274 900	319 240	-	-	319 240	319 940
300 000	290 428	-	-	290 428	387 614
325 000	394 626	17 363	-	411 989	436 447
-	-	-	-	-	276 428
-	-	-	301 292	301 292	-
926 500	1 083 819	13 160	77 373	1 134 352	1 346 140
17 009 638	17 736 855	30 523	378 665	18 106 043	17 995 565
5 901 838	6 557 042	-	-	6 557 042	5 845 728
2 100 100	2 274 430	-	-	2 274 430	2 016 177
827 200	821 156	-	-	821 156	801 952
546 900	461 380	-	-	461 380	499 211
188 900	216 384	-	-	216 384	319 985
1 787 500	1 669 575	-	-	1 669 575	2 170 828
963 000	1 018 280	-	-	1 018 280	1 093 804
937 500	991 508	-	-	991 508	980 100
893 600	952 783	-	-	952 783	890 006
552 100	671 072	-	-	671 072	561 202
370 700	529 424	2 998	-	532 422	450 104
370 900	438 777	-	-	438 777	406 787
375 700	329 766	-	-	329 766	329 912
1 193 700	1 215 980	-	77 373	1 253 353	1 237 421
-	-	-	301 292	301 292	-
-	-	-	-	-	33 833
-	-	-	-	-	271 873
17 009 638	18 147 557	2 998	378 665	18 489 220	17 908 923
-	(410 702)	27 525	-	(383 177)	86 642

ÉVOLUTION

DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

SOLDE D'OUVERTURE

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges
Acquisition d'immobilisations
Cession d'immobilisations
Virements interfonds

SOLDE DE CLÔTURE

SOLDE D'OUVERTURE

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges
Acquisition d'immobilisations
Cession d'immobilisations
Virements interfonds

SOLDE DE CLÔTURE

2003

Fonds d'administration générale

Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 170 077	360 264	658 300	100 000	1 658 705	718 516	4 665 862
(515 752)	(308 995)	(6 348)	-	420 393	27 525	(383 177)
337 435	-	-	-	(337 435)	-	-
(1 390)	-	-	-	1 390	-	-
-	327 256	-	-	(327 256)	-	-
990 370	378 525	651 952	100 000	1 415 797	746 041	4 282 685

2002

Fonds d'administration générale

Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 174 052	376 887	635 975	100 000	1 524 826	767 480	4 579 220
(515 637)	(327 980)	22 325	-	956 898	(48 964)	86 642
517 712	(5 700)	-	-	(512 012)	-	-
(6 050)	-	-	-	6 050	-	-
-	317 057	-	-	(317 057)	-	-
1 170 077	360 264	658 300	100 000	1 658 705	718 516	4 665 862

FLUX

DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(383 177)	86 642
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	517 142	521 687
Gain sur cession d'immobilisations	(1 390)	(6 050)
Amortissement de la prime (escompte) sur obligations	(50 533)	26 924
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 600)	(84 600)
Augmentation de la provision pour régime de retraite	197 900	351 600
Augmentation (diminution) de la réserve pour fluctuation des sinistres	301 292	(276 428)
Diminution des produits reportés	(77 373)	(96 109)
	419 261	523 666
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 131 978	299 163
	1 551 239	822 829
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	8 780 676	9 160 894
Acquisition de placements	(9 683 857)	(9 660 548)
Acquisition d'immobilisations	(337 435)	(517 712)
Produit de cession d'immobilisations	1 390	6 050
Dette à long terme	650 336	-
Augmentation des produits reportés	144 913	145 197
	(443 977)	(866 119)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 107 262	(43 290)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 036 646	3 079 936
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	4 143 908	3 036 646

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les unités de fonds communs du marché monétaire et les dépôts à terme.

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. L'Ordre est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 20 février 2002.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications. Le solde non réparti est présenté séparément, dans l'état des résultats, sous le titre « Frais d'administration ».

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux/périodes
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels informatiques	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail, soit 15 ans

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

NOTES

COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 12 ans et 9 ans au 31 décembre 2002 (13 ans et 10 ans au 31 décembre 2001).

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût et dont la valeur marchande est égale au coût, sont composés de 2 721 965 \$ d'unités de fonds communs du marché monétaire (1 814 781 \$ en 2002) et de 1 066 312 \$ de dépôts à terme (1 143 271 \$ en 2002). Le taux de rendement des unités de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des unités de fonds communs du marché monétaire pour l'exercice est de 2,97 % (3,98 % en 2002). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin d'exercice varie de 2,25 % à 4,55 % et leurs dates d'échéance sont en deçà d'un an.

5. DÉBITEURS

	2003	2002
	\$	\$
Comptes clients	766 074	950 987
Intérêts courus	-	167 926
Autres	7 499	50 331
	<u>773 573</u>	<u>1 169 244</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

6. AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

7. PLACEMENTS

En juillet 2002, l'Ordre s'est départi de son portefeuille d'obligations et a souscrit à un fonds commun d'obligations conformément à sa politique de placement. La participation dans le fonds commun est comptabilisée au coût d'acquisition.

La valeur boursière de la participation au fonds commun d'obligations est de 8 828 286 \$ au 31 mars 2003. (La valeur boursière des obligations était de 7 697 397 \$ au 31 mars 2002.) Le taux d'intérêt effectif est de 4,82 % (5,75 % en 2002).

8. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	473 795	316 530	157 265
Logiciels informatiques	2 320 413	1 774 853	545 560
Matériel informatique	557 897	406 196	151 701
Améliorations locatives	239 399	103 555	135 844
	<u>3 591 504</u>	<u>2 601 134</u>	<u>990 370</u>
			1 170 077

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 517 142 \$ (521 687 \$ en 2002).

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la radiation d'une partie du mobilier et matériel et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire respectivement le coût et l'amortissement cumulé du mobilier et matériel de 125 263 \$ et du matériel informatique de 627 913 \$.

9. CRÉDITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 274 077	1 094 638
Salaires et retenues sur salaires	450 126	434 061
Services de l'ICCA	1 563 720	1 471 460
Taxes de l'Office des professions du Québec	368 060	286 459
	<u>3 655 983</u>	<u>3 286 618</u>

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Effet à payer à l'ICCA, sans intérêt, remboursable en trente-cinq mensualités égales de 18 065 \$ à compter du 1 ^{er} avril 2003 et une mensualité finale de 18 061 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2006 (note 15)	650 336	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	216 780	-
	<u>433 556</u>	<u>-</u>

Les remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants : 216 780 \$ en 2004 et 2005 et 216 776 \$ en 2006.

11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite	263 900	217 200	95 200	226 500
Juste valeur de l'actif du régime	4 148 500	4 282 100	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	4 942 200	4 268 800	588 100	514 100
Situation de capitalisation excédent (déficit)	(793 700)	13 300	(588 100)	(514 100)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(93 500)	21 600	(531 600)	(448 800)

NOTES

COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régimes de retraite capitalisé et sans capitalisation	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %	4,5 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	148 800	129 400	-	-
Cotisations des salariés	148 800	129 400	-	-
Prestations versées	79 600	133 400	12 400	7 400

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<i>Fonds d'assurances</i>		
Solde d'ouverture	344 608	621 036
Augmentation (diminution) de la réserve requise	301 292	(276 428)
Solde de clôture	645 900	344 608

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance-vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. La réserve est constituée de surplus annuels du régime d'assurance-vie.

13. PRODUITS REPORTÉS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<i>Fonds d'assurances</i>		
Solde d'ouverture	2 647 613	2 598 525
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(77 373)	(96 109)
Revenus de placement	144 913	145 197
Solde de clôture	2 715 153	2 647 613

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 4 297 340 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 839 502 \$ en 2004 et de 846 818 \$ en 2005, 2006, 2007 et 2008.

De plus, l'Ordre a conclu trois contrats de location de matériel bureautique échéant en juin 2007, et en avril et septembre 2008 qui prévoient des engagements de 250 702 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 58 795 \$ en 2004, 2005 et 2006, de 53 125 \$ en 2007 et de 21 192 \$ en 2008.

En date du 31 mars 2003, l'Ordre s'est engagé par contrats dans le cadre du projet de formation professionnelle. Le montant total de ces engagements est de 50 500 \$ et sera versé lorsque les travaux de rédaction seront terminés.

15. MODIFICATION AU PROTOCOLE

Le protocole intervenu en 1998 entre les ordres et instituts provinciaux de comptables agréés, l'ICCA et l'Institute of Chartered Accountants of Bermuda a été modifié en fonction d'une nouvelle convention signée entre l'Ordre et l'ICCA en mars 2003. Cette convention vient réviser la façon dont l'Ordre a estimé les coûts engagés et non encore recouverts par l'ICCA, ce qui résulte en une charge supplémentaire de 650 336 \$ comptabilisée aux résultats de l'exercice en cours (note 10).

16. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est déterminée selon l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en fonction des taux d'intérêts actuels pour des ententes d'emprunts semblables. Il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme.

17. ÉVENTUALITÉS

Une requête en réexamen de la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, concernant des réclamations auprès du Fonds d'indemnisation de l'Ordre, est présentement pendante. Il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Ordre pourrait être appelé à payer. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Compte tenu du caractère inhabituel de la requête, la direction de l'Ordre est confiante d'obtenir gain de cause dans cette affaire.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

TABLEAU

DES MEMBRES



Marie-France Langlois, CA
Contrôleur

Au cours de l'exercice, 338 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi l'Examen final uniforme et terminé leur stage.

Depuis le 31 mars 2002, il y a eu une augmentation nette de 126 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 16 542.

Décès survenus entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003

André Abbyad, CA
J. Arthur Bédard, CA
Joseph Bédard, CA
Paul Bédard, CA
Roland Bédard, CA
E. Jacques Bertrand, FCA
Edmond Jean Boissonnault, CA
Bernard Carrier, CA
Roland Chagnon, FCA
Thomas Chambers Corry, CA
Ovila Crevier, CA
Denis David, CA
Léo Davignon, CA
Liliane Demontigny, CA
Luc Drouin, CA
Aimé Galarneau, CA
André Gagnon, CA
Roger Gagnon, CA
Michel Gosselin, CA
Daniel Gregoire, CA
Kamal Hanna, CA
Patrick H. Irwin, CA
Jacques Jodoin, CA
Gérard Lachapelle, CA
Pierre Lemieux, CA
Fernand Mathieu, CA
Hartland de M. Molson, FCA

Claude Mongeon, CA
Robert Noël, CA
Jean Ostiguy, CA
Hervé Patry, CA
James Edward Peffers, CA
Henry Paul Pelchat, CA
Jean-Charles Pilote, CA
Louis Edouard Presseault, CA
Lucien Racine, CA
John Milne Ramsay, CA
Bernard Robert, CA
Edward Roll, FCA
Sara R. Routtenberg, CA
Arthur Rudy, CA
Philippe Saint-Jacques, CA
Peter Blay C. Samson, CA
Manley Sichel, CA
Patrick Tardif, CA
Malcolm M. Taylor, CA
André Thibault, CA
Léo Thibault, CA
Claude Tremblay, CA
Donald Fenwick Watson, CA
Sydney Weisbord, CA

Total : 51

Effectif au 31 mars 2002 16 416

Inscriptions au Tableau de l'Ordre	400
Par voie d'examen, selon l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec	338
Par réintégration	56
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la Loi sur les comptables agréés	6

Retraits du Tableau de l'Ordre 274

Décès	51
Démissions	151
Non-paiement des sommes dues	71
Décision du Comité de discipline	1

Effectif au 31 mars 2003 16 542

Répartition des membres par région électorale 16 542

Montréal	10 812
Québec	2 169
Trois-Rivières	504
Cantons de l'Est	395
Outaouais	246
Nord-Est	275
Abitibi-Témiscamingue	210
Saguenay-Lac-Saint-Jean	299
Canada, hors du Québec	1 076
Hors du Canada	556

Tableau des candidats à l'exercice de la profession

Au 31 mars 2003, 1 332 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 69 de plus qu'à la même date en 2002. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

Candidats inscrits au 31 mars 2002 1 263

Inscriptions au Tableau des candidats 502

Par voie d'inscription	496
Par réintégration	6

Retraits du Tableau des candidats 433

Agrément	338
Démissions, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Examen final uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif	95

Candidats inscrits au 31 mars 2003 1 332

RAPPORT

DU SYNDIC



*Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic*

Notons que le bureau du syndic a connu cette année une hausse d'environ 50 % du nombre de nouveaux dossiers en discipline tandis qu'il a subi une diminution d'environ 30 % du nombre de dossiers en conciliation. D'autre part, les plaintes sont de plus en plus complexes et il est toujours difficile d'établir si le membre agissait ou non dans le cadre de l'exercice de la profession. De plus, tant les plaignants que les membres sont accompagnés d'un ou de plusieurs conseillers juridiques, et ce, de plus en plus tôt dans le processus, voire même lors du dépôt de la plainte. Cette attitude entraîne de nombreuses rencontres avec les parties, autant au bureau du syndic que chez le praticien.

En plus des dossiers recensés dans le tableau ci-contre, le bureau du syndic a reçu plus de 3 200 appels téléphoniques cette année.

En ce qui a trait aux demandes de conciliation, les montants concernés sont très variés, se situant entre 60 \$ et 171 000 \$. Plusieurs de ces demandes comportaient un degré de complexité inhabituel. De plus, l'information requise pour procéder ne nous est pas toujours acheminée dans des délais raisonnables, ce qui entraîne des retards dans le traitement des dossiers.

Le rapport du syndic ne tient pas compte des plaintes privées, s'il en est, portées en vertu de l'article 128 du *Code des professions*, ni des activités du Comité de révision des plaintes constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*.

L'augmentation du nombre de dossiers en déontologie est due à une situation particulière qui a généré plus de 70 dossiers de nature déontologique qui sont d'ailleurs toujours en suspens à la fin de l'année.

Le syndic,
Ginette Lussier-Price, FCA

Exercice terminé le 31 mars	2003	2002
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du syndic		
Dossiers reportés de l'an dernier	72	26
Nouveaux dossiers	228	151
	300	177
Plaintes déposées devant le Comité de discipline		
Dossiers traités	16	3
Dossiers reportés à l'an prochain	117	102
	167	72
	300	177
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice		
Conciliation déontologique	3	1
Interventions	35	31
Avertissements	19	40
Décisions de ne pas porter plainte	45	26
Retraits de la plainte	15	4
	117	102
Conciliation des comptes d'honoraires		
Dossiers reportés de l'an dernier	27	28
Nouveaux dossiers	49	72
	76	100
Dossiers traités	47	73
Dossiers reportés à l'an prochain	29	27
	76	100
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice		
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	18	20
Dossiers soumis au Comité d'arbitrage des comptes des membres	10	7

ARBITRAGE

DES COMPTES DES MEMBRES



Bertrand Lachance, CA
Président

Membres du Comité

Martin Castonguay, CA
Louise Cloutier, CA
Robert Desforges, CA
Raymond Godbout, CA
Louis Grossbaum, CA
Pierre Lapointe, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA
André Paquin, FCA

Membres substitués

Pierre Dessureault, FCA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge,
secrétaire

Le Comité d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec a pour mandat de régler les griefs relatifs aux comptes d'honoraires des membres que la conciliation du syndic ou des syndics adjoints n'est pas parvenue à résoudre. Le Comité d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'arbitrage a reçu douze demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Comité a traité 14 demandes, dont cinq de l'exercice précédent, et trois auditions sont à venir. Il s'est réuni huit fois pour traiter les 14 demandes. Dans le cas de trois dossiers, un règlement est intervenu entre les parties et les demandes ont été retirées.

Le Comité d'arbitrage des comptes s'est réuni en plénière pour discuter des règles de preuve et de droit et des divers sujets ayant trait à la procédure suivie en arbitrage.

Les décisions du Comité d'arbitrage

Au cours de l'exercice 2002-2003, 11 décisions ont été rendues par le Comité d'arbitrage des comptes. Dans sept décisions, le Comité a réduit les comptes d'honoraires soumis. Dans deux décisions, il a maintenu les comptes d'honoraires soumis et dans deux autres, il a entériné le règlement intervenu entre les parties.

Le président du Comité,
Bertrand Lachance, CA

DISCIPLINE



**Carole Marsot, avocate
Présidente**

Membres du Comité

*Clément Beaupré, CA
Marcel Besner, CA
Richard Boucher, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Frank Di Tomaso, FCA
Albert Dumortier, FCA
Pierre Gauvreau, FCA
Jean-Guy Laliberté, FCA
Jacques Leblanc, FCA
Ronald Singer, FCA
Gary Wechsler, CA*

*Claudette Roberge,
secrétaire*

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé liée à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions*, et au *Code de déontologie des comptables agréés du Québec*.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le secrétaire du Comité de discipline a reçu 14 plaintes disciplinaires émanant du syndic et des syndics adjoints. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- conflit d'intérêts (cinq plaintes);
- refus de se soumettre à l'inspection professionnelle (une plainte);
- omission de déclarer la cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (trois plaintes);
- refus de répondre au syndic et négligence de remettre des documents à son client (une plainte);
- fausse déclaration, divulgation sans autorisation de renseignements de nature confidentielle (une plainte);
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec* par un associé (une plainte);
- non-respect des normes professionnelles (deux plaintes).

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice 2002-2003, six plaintes ont été traitées. Le traitement de ces dossiers a nécessité quatre journées d'audition. Le Comité a rendu six décisions, dont une portant uniquement sur la culpabilité, quatre concernant à la fois la culpabilité et la sanction et une décision accordant le retrait de la plainte.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- pour avoir agi en conflit d'intérêts en exprimant une opinion dans un rapport du vérificateur, réprimande, amende de 3 000 \$, plus les frais;
- pour avoir refusé de se soumettre à l'inspection professionnelle, réprimande, amende de 1 000 \$, plus les frais;
- pour avoir agi en conflit d'intérêts en préparant un rapport de mission d'examen, réprimande, amende de 2 000 \$, plus les frais;
- pour avoir omis de déclarer la cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, radiation permanente, plus les frais.

Dans le cas de huit dossiers, l'audition des plaintes est à venir.

Décisions du Tribunal des professions

Concernant un dossier de l'exercice précédent, la décision est pendante devant le Tribunal des professions. Concernant un autre dossier, le Tribunal des professions a infirmé la décision du Comité de discipline et ordonné une radiation temporaire pour une période de sept ans. Une requête en révision de cette décision a été déposée devant la Cour supérieure.

Dans le cadre d'un dossier d'un exercice précédent, une requête pour jugement déclaratoire a été présentée pour qu'il soit statué sur la publication de la sanction conformément à l'article 180 du *Code des professions*.

La présidente du Comité,
M^e Carole Marsot

FONDS

D'INDEMNISATION



Paul Noiseux, FCA
Président

Membres du Comité

Gérard Caron, FCA

Marie-André Pilon,
membre du public

Christiane Brizard, avocate,
secrétaire

Au cours de l'exercice 2002-2003, une seule réclamation a été reçue et est présentement à l'étude.

Le fonds d'indemnisation n'a donc versé aucune indemnité au cours du présent exercice.

Une deuxième requête pour autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada a été signifiée à l'Ordre, le 16 décembre 2002. Cette demande d'autorisation vise des réclamations auprès du fonds d'indemnisation, rejetées par la Cour d'appel le 18 avril 2001, et pour lesquelles, le 17 janvier 2002, la Cour suprême s'est déjà prononcée en n'autorisant pas cette première demande d'appel. À ce jour, aucune décision n'a été rendue par la Cour suprême à l'égard de cette nouvelle requête.

Le président du Comité,
Paul Noiseux, FCA

FORMATION

PROFESSIONNELLE



André Hurtubise, FCA*
Président

Membres du Comité

Réjean Belzile, CA
Sonia Boisvert, CA
Luc Charbonneau, CA
Yvon Couturier, CA
Pierrette Doré, CA
*Jacques Fortin, FCA**
*Colette Gauthier, CA**
Pascale Lapointe, CA
*Michèle Legault, CA**
Nathalie Lessard, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jacques Ouellet,
représentant du ministère
*de l'Éducation**
Jean-Hugues Rioux, CA
Wendy Roscoe, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier-Marcotte, CA,*
secrétaire

** Membres du Comité de formation des comptables agréés*
(décret 1027-97)

Pour la troisième année consécutive, les candidats québécois à l'Examen final uniforme (EFU) ont enregistré un taux de succès supérieur à la moyenne nationale. Ceux qui en étaient à leur première tentative ont obtenu un taux de réussite de 76 %, soit une performance supérieure de quatre points au résultat du même groupe à l'échelle canadienne. Le taux de succès global de 68 % signifie que 354 candidats sur 518 ont réussi à l'EFU. Le Québec fait très bonne figure puisque sept de ses candidats se sont classés au Tableau d'honneur national. Les efforts constants des étudiants, de leurs professeurs et des maîtres de stage permettent d'assurer la qualité et la compétence des futurs CA.

Dans la foulée des nombreux projets à finaliser dans le cadre de la réforme nationale, le Comité de formation professionnelle a poursuivi ses travaux d'analyse des critères d'agrément nationaux pour les programmes, des lignes directrices en matière d'expérience professionnelle, de *La Grille de compétences à l'intention des candidats* et du guide pour l'EFU de 2003. Ainsi, tout au long de l'année, les membres ont formulé, à l'intention du Comité national sur la formation et l'admission, des commentaires pertinents à chaque étape d'avancement du projet de réforme. De plus, les listes de connaissances intégrées à la *Grille de compétences* ont fait l'objet d'un examen attentif qui a permis d'enrichir et de préciser leur contenu.

À compter de 2003, une nouvelle méthodologie d'évaluation sera en place pour l'EFU. Pour bien comprendre ce changement, les membres du Comité ont participé à deux ateliers de sensibilisation sur le nouveau processus d'évaluation. Par la suite, plusieurs représentants universitaires et leurs collègues ont participé à l'élaboration de guides d'évaluation portant sur une cinquantaine de questions de l'EFU d'années antérieures. Ce matériel pédagogique servira d'outil additionnel aux intervenants du Programme de formation professionnelle en vue de bien préparer les candidats à l'EFU de 2003 et des années subséquentes.

Conformément au règlement établi en application de l'article 184 du *Code des professions*, le Comité de formation des comptables agréés et le Comité de formation professionnelle ont donné leur avis sur les diplômes admissibles aux fins de l'obtention des certificats de spécialistes en juricomptabilité et en fiscalité.

Trois projets d'accords de reconnaissance mutuelle visant des titres comptables étrangers ont fait l'objet d'un examen et un avis favorable a été émis en vue de la conclusion d'un accord de réciprocité avec l'Institute of Chartered Accountants of New Zealand.

L'approche par compétences est déjà intégrée dans le *Programme de formation professionnelle* et l'Évaluation uniforme de 2003 reflétera cet important virage. Nous sommes convaincus que les efforts de tous nos partenaires contribueront à assurer le succès de notre relève. Nous tenons à remercier tous les membres du Comité pour leur contribution exceptionnelle à la mise en œuvre de la réforme de la formation.

Le président du Comité,
André Hurtubise, FCA

INSPECTION

PROFESSIONNELLE



*Pierre Désilets, CA
Président*

Membres du Comité

*Serge Goudreau, CA,
vice-président
Jacinthe Bouffard, CA
Suzanne Chevalier, CA
Norman Daitchman, FCA
Alain Deschesnes, CA
Johanne Fortier, CA
Jean-Guy Gagné, CA
Yves Giard, CA
Hélène Huot, CA
Michel Reinhardt, CA
Michel Roberge, CA
Tony Spensieri, CA
Bernard Turbide, CA*

*Martine Picard, CA,
secrétaire*

Exercice terminé le 31 mars	2003	2002
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	523	572
En suspens au début de l'exercice	60	33
	583	605
En suspens à la fin de l'exercice	30	60
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	553	545
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	487	502
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	66	43
	553	545
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	98	62
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire	8	6
Nombre de membres inspectés	1 336	1 460
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	5	6
Nombre d'enquêtes particulières	0	1

L'inspection de 523 unités a nécessité environ 565 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 90 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 35 jours/inspecteur. Cette année nous amorçons notre septième tour d'inspection en appliquant la même philosophie qu'au sixième tour, c'est-à-dire l'élargissement de l'inspection à tous les domaines de l'exercice de la profession, y compris la planification financière.

Le travail professionnel a été effectué par la direction Inspection et pratique professionnelle, composée de Martine Picard, CA, directrice, de Nathalie Brient, CA, inspectrice permanente ainsi que des inspecteurs contractuels suivants :

Sophie Boivin, CA	Pierre O. Oligny, CA
Jean Boudreau, CA	Sylvie Plante, CA
André Coutu, CA	Dominique Racine, CA
Sylvie Fortin, CA	Gaétane Ramsay, CA
Simon Jean, CA	Alain St-Laurent, CA
France Lemieux, CA	Louise Trépanier, CA
Sylvain Moisan, CA	

Activités et réalisations

L'application des conclusions du groupe de travail chargé de revoir les critères de sélection des dossiers à inspecter, amorcée au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie tout au long de l'année.

Les questionnaires d'inspection ont été mis à jour afin de refléter les exigences des nouvelles normes. De plus, le Comité d'inspection s'est doté d'un outil de travail afin d'être plus efficace lors de l'évaluation de la compétence des membres.

En matière d'inspection liée aux missions de vérification de sociétés publiques, nous avons modifié nos critères de sélection et avons aussi participé aux activités et aux réflexions entourant la mise en place du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC).

Une nouvelle grille des droits d'inspection a été approuvée par le Bureau pour l'exercice 2003-2004. Cette grille satisfait aux critères de l'utilisateur-payeur et aux critères d'autofinancement.

Supervision du droit d'exercice

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à huit praticiens qui n'ont pas satisfait aux normes. Le Comité a aussi recommandé d'imposer un nouveau stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à cinq praticiens qui n'ont pas réussi à corriger leurs faiblesses pendant leur premier stage, de prolonger pour une deuxième fois le stage de deux praticiens et, pour une quatrième fois, le stage d'un praticien.

Sommaire des cas transmis au syndic

Dérogations au *Code de déontologie*

Les 23 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Pratique de l'expertise comptable en société par actions	11
Manquements à la règle d'indépendance	2
Association avec des non-CA	4
Renonciation d'avance aux honoraires	1
Honoraires établis en fonction des résultats	3
Manquement aux obligations professionnelles, et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles (<i>Code de déontologie</i> , articles 3.01.04 et 3.02.01)	1
Exercice de l'expertise comptable sous deux désignations (<i>Règlement sur la publicité</i> , article 7)	1
	23

Refus de se soumettre à l'inspection professionnelle

Dans ce cas, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier du membre au syndic parce que le membre refusait de faire l'objet d'une inspection professionnelle à la suite d'un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire.

Programme général d'inspection

Au cours de l'exercice 2003-2004, nous prévoyons procéder à l'inspection de 422 bureaux, à la réinspection de 60 bureaux n'ayant pas satisfait aux normes ainsi qu'à la première inspection de 64 bureaux. Ces inspections devraient nécessiter 680 jours/inspecteur. Nous prévoyons effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes; cela devrait nécessiter environ 20 jours/inspecteur. De plus, nous prévoyons participer à l'harmonisation des processus d'inspection du CCRC et de l'Ordre pour les vérificateurs de sociétés publiques.

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 55 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant de Montréal, de Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de la Montérégie. Compte tenu de l'évolution constante de la spécialisation des praticiens, le Comité a accueilli des nouveaux membres exerçant dans divers domaines.

Le président du Comité,
Pierre Désilets, CA

RÉVISION

DES PLAINTES



Céline Plamondon, FCA
Présidente

Membres du Comité

Paul Dumas, CA
André Lafond, CA
Suzanne Lalonde
Victoria Percival-Hilton,
avocate
Michel Perreault
Jean-Marie Pomerleau CA,
CA•EJC
Daniel Rocheleau, CA

Claudette Roberge, CA,
secrétaire

Le Comité de révision des plaintes est constitué en vertu d'une disposition du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'un plaignant, un avis relativement à la décision des syndic ou des syndic adjoints de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline à la suite d'une enquête sur un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Le Comité de révision des plaintes siège en divisions de trois personnes.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité a reçu huit demandes de révision de la décision du syndic ou des syndic adjoints. Il a donné six avis, dont un se rapportant à un dossier de l'exercice précédent. Un avis et le traitement de deux dossiers sont à venir.

Dans ses avis, le Comité a maintenu la décision du syndic ou des syndic adjoints de ne pas porter plainte dans le cas de cinq demandes et, dans le cas d'une demande, il a demandé au syndic ou aux syndic adjoints de compléter l'enquête.

Tableau du rapport du Comité de révision des plaintes – 2002-2003

Demandes reçues	8
Avis donnés	
Maintien de la décision du syndic	5
Complément d'enquête	1
Avis à venir	1
Rencontres à venir	2

Le Comité de révision a respecté le délai de 90 jours dans tous les avis donnés.

La présidente du Comité,
Céline Plamondon, FCA

PERSONNEL

DE L'ORDRE (31 mars 2003)

BUREAU DE LA DIRECTION

Président-directeur général et secrétaire général

Gérard Caron, FCA

Secrétaire de direction

Laurence Hurtubise

Secrétaire de direction adjointe

Manon Vandal

Affaires externes et communications

Directeur

Marc-André Varin, MBA, PCM

Chargé des communications

Sébastien Langevin

Affaires juridiques / Greffe

Directrice

Christiane Brizard, avocate

Adjointe administrative para-juridique

Constance Jalette

Secrétaire du Comité de

**discipline, du Comité
d'arbitrage des comptes des
membres et du Comité de
révision des plaintes**

Claudette Roberge

Développement stratégique et recherche

Directrice

Christine Montamat, MBA, CA

Adjointe administrative

Suzanne Racette

Syndic

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCA

Syndics adjoints

Guy Breton, FCA

André Coupal, FCA

Adjointe administrative para-juridique

Thérèse Coutu

VIE PROFESSIONNELLE ET ADMINISTRATION

Vice-présidente

Evelyn Paquin, CA

Administration et finances

Contrôleuse

Marie-France Langlois, CA

Adjointe administrative

Renée Lortie

Assistante à la contrôleuse

Joanne Legendre

Technicienne en comptabilité

Andrée-Anne Meunier

Préposé, Comptabilité

Alain Colpron

Agentes, Tableau des

membres

Réna Fournier

Carole Pharand

Responsable, Perception de

la cotisation annuelle

Diane Paquette

Coordonnatrice,

Administration et finances

Loraine Young

Commis à l'expédition

Sylvie Cuerrier

Michel Magny

Préposée à l'accueil et à

l'information

Rachel Bigras

Commis de bureau

Diane Michelin

Éditique et diffusion

Responsable

Rozane Gratton

Jean-Luc Renaud (par intérim)

Coordonnatrice,

Développement des produits

imprimés et électroniques

Louise Castonguay

Agente

Guylaine Thiboutot

Inspection et pratique professionnelle

Directrice

Martine Picard, CA

Adjointe administrative

Linda Benoît

Inspectrice professionnelle

Nathalie Brient, CA

Responsable du

fonctionnement

Danielle Arcudi

COMITÉ DE DIRECTION

(Debout, de gauche à droite)

Daniel Benard, CA

Christine Montamat, MBA, CA

Marc-André Varin, MBA, PCM

Evelyn Paquin, CA

Diane Messier-Marcotte, CA

Martine Picard, CA

(Assis, de gauche à droite)

Ginette Lussier-Price, FCA

Gérard Caron, FCA

Christiane Brizard, avocate



Adjointe au fonctionnement

Pauline Duguay

Agente administrative, Cabinets de CA

Cornelia Cazan

Chargée de projets, Pratique

professionnelle

Micheline Coderre, CA

Adjointe administrative

Mary Young

Promotion et regroupements

Responsable

Annemarie Dubost (par intérim)

Maryse Dumais

Coordonnatrice, Gestion des

événements

Lauraine Ouellette

Adjointe administrative, Gestion des

événements

Carine Chopin

Ressources humaines et administration

Coordonnatrice

Lyne Lemieux, CRHA

Technologie informatique

Coordonnatrice

Patricia Annesley

Responsable, Soutien du réseau local

Michel Yafalian

Technicien en informatique

Éric Pesant

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Vice-présidente

Diane Messier-Marcotte, CA

Formation continue

Directeur

Daniel Benard, CA

Conseillère, Carrière et

perfectionnement

Sylvie Desaulniers, CRHA

Coordonnateurs, Formation continue

Éric Delisle, CRHA

Liselène Dind, CRHA

Coordonnatrice, Produits et services

Marie-Claude Cardinal

Adjoint et adjointe administratifs,

Coordination des activités

José Boucher

Evelyne Cossette

Adjointes administratives, Service à

la clientèle

Caroline Drapeau (par intérim)

Diane Lafortune

Adjointe administrative, Publications

Manon Dumouchel

Formation professionnelle

Directrice adjointe

Andrée Daoust, CA

Coordonnatrice, Services aux

candidats

Katerine Robitaille

Conseillère, Formation

professionnelle et relève

Angélique Malo, CA

Adjointes administratives

Marie-Josée Hamel

Anne-Marie Marois

Agentes administratives, Tableau des

candidats à l'exercice de la

profession

Nathalie Boissonneault

Astrid Perreault (par intérim)

RAPPORTS

DES COMITÉS ET DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans la version électronique du Rapport annuel affichée sur le site Internet de l'Ordre (www.oqaq.qc.ca).

Rapports des comités

Activités de formation continue
Administrations municipales
Assurances
CA en affaires et en industrie
Étude des exposés-sondages
Examen
Expertise de la profession
Institutions d'enseignement
Réglementation
Regroupements régionaux
Relations gouvernementales
Spécialisation
Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Cantons de l'Est
Est du Québec
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie et Centre-du-Québec
Montérégie
Montréal
Outaouais
Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean

REPORTS

OF THE COMMITTEES AND REGIONAL GROUPS

Reports of the Ordre committees and regional groups are available in the full annual report posted on the Ordre's Website at (www.ocaq.qc.ca).

Committee Reports

- CAs in Business and in Industry
- Continuing Education Activities
- Educational Institutions
- Examination
- Exposure Draft Review
- French Terminology
- Government Relations
- Insurance
- Municipal Governments
- Professional Expertise
- Regional Groups
- Regulations
- Specialization

Regional Group Reports

- Abitibi-Témiscamingue
- Eastern Quebec
- Eastern Townships
- Laval, Laurentians, Lanaudière
- Mauricie and Central Quebec
- Montréal
- Montérégie
- Montreal
- Outaouais
- Quebec City region
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

STAFF

OF THE ORDRE (March 31, 2003)

EXECUTIVE OFFICE

President, CEO and Secretary General

Gérard Caron, FCA
Executive Secretary
 Laurence Hurtubise
Assistant Executive Secretary
 Manon Vandal

External Affairs and Communications

Director

Marc-André Varin, MBA, PCM
Communications Manager
 Sébastien Langevin

Legal Affairs / Records

Director

Christiane Brizard, Lawyer
Paralegal Administrative Assistant
 Constance Jalette
Secretary to the Committee on Discipline, the Committee for the Arbitration of Members' Accounts and the Review Committee
 Claudette Roberge

Strategic Development and Research

Director

Christine Montamat, MBA, CA
Administrative Assistant
 Suzanne Racette

Syndic

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCA
Assistant Syndics
 Guy Breton, FCA
 André Coupal, FCA
Paralegal Administrative Assistant
 Thérèse Coutu

PROFESSIONAL ENVIRONMENT AND ADMINISTRATION

Vice-President
 Evelyn Paquin, CA

Administration and Finance

Controller

Marie-France Langlois, CA
Administrative Assistant
 Renée Lortie
Controller's Assistant
 Joanne Legendre
Accounting Technician
 Andrée-Anne Meunier
Clerk, Accounting
 Alain Colpron
Clerks, Membership Roll
 Réna Fournier
 Carole Pharand

Officer, Collection of Annual Fees

Diane Paquette
Coordinator, Administration and Finance
 Loraine Young
Shipping Clerks
 Sylvie Cuerrier
 Michel Magny
Receptionist
 Rachel Bigras
Office Clerk
 Diane Michelin

Desktop Publishing and Production

Manager

Rozane Gratton
 Jean-Luc Renaud (ad interim)
Coordinator, Development of Print and Electronic Products
 Louise Castonguay
Clerk
 Guylaine Thiboutot

Inspection and Professional Practice

Director

Martine Picard, CA
Administrative Assistant
 Linda Benoît
Professional Inspector
 Nathalie Briant, CA
Operations Officer
 Danielle Arcudi
Operations Assistant
 Pauline Duguay

MANAGEMENT COMMITTEE

(Standing, from left to right)

Daniel Benard, CA
 Christine Montamat, MBA, CA
 Marc-André Varin, MBA, PCM
 Evelyn Paquin, CA

Diane Messier-Marcotte, CA

Martine Picard, CA

(Seated, from left to right)

Ginette Lussier-Price, FCA
 Gérard Caron, FCA
 Christiane Brizard, Lawyer



Coordinating Assistant, Roll of CA firms

Cornelia Cazan
Project Manager, Professional Practice
 Micheline Coderre, CA
Administrative Assistant
 Mary Young

Promotion and Regional Groups

Manager

Annemarie Dubost (ad interim)
 Maryse Dumais
Coordinator, Events
 Lauraine Ouellette
Administrative Assistant
 Carine Chopin

Human Resources and Administration

Coordinator

Lyne Lemieux, CHRP

Information Technology

Coordinator

Patricia Annesley
Local Network Support Officer
 Michel Yafalian
Computer Technician
 Eric Pesant

EDUCATION AND PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Vice-President

Diane Messier-Marcotte, CA

Continuing Education

Director

Daniel Benard, CA

Career and Development Advisor

Sylvie Desautniers, CHRP
Coordinators, Continuing Education
 Éric Delisle, CHRP
 Liselène Dind, CHRP
Coordinator, Products and Services
 Marie-Claude Cardinal
Administrative Assistants, Coordination of Activities
 José Boucher
 Evelynne Cossette
Administrative Assistants, Customer Service
 Caroline Drapeau (ad interim)
 Diane Lafortune
Administrative Assistant, Publications
 Manon Dumouchel

Professional Development

Assistant Director

Andrée Daoust, CA
Coordinator, Candidate Services
 Katherine Robitaille
Education and Recruitment Counsellor
 Angélique Malo, CA
Administrative Assistants
 Marie-Josée Hamel
 Anne-Marie Marois
Coordinating Assistants, Candidate Roll
 Nathalie Boissonneault
 Astrid Perreault (ad interim)

REVIEW

COMMITTEE



Céline Plamondon, FCA
Chair

Committee members

Paul Dumas, CA

André Lafond, CA

Suzanne Lalonde

Victoria Percival-Hilton,

Lawyer

Michel Perreault

Jean-Marie Pomerleau CA,

CA•IFA

Daniel Rocheleau, CA

Claudette Roberge, CA,

Secretary

The Review Committee is established under a provision of the *Professional Code*. Its function is to give a plaintiff, on request, an opinion regarding any decision of the Syndic or assistant syndics not to lodge a complaint before the Committee on Discipline following an inquiry involving a member of the Ordre des comptables agréés du Québec. The Review Committee sits in divisions of three persons.

In 2002-2003, the Committee received eight applications to review the decision of the Syndic or assistant syndics. It issued six opinions, including one relating to a case from the previous year. One opinion is pending and two cases remain to be processed.

In five cases, the Committee upheld the decision of the Syndic or assistant syndics not to lodge a complaint and asked the Syndic or assistant syndics to complete their inquiry in another case.

2002-2003 summary report of the Review Committee

Applications received	8
Opinions issued	
Upholding of the Syndic's decision	5
Inquiry to be completed	1
Opinions pending	1
Future meetings	2

The Review Committee issued all its opinions within the prescribed 90-day timeframe.

Céline Plamondon, FCA

Chair

Sophie Boivin, CA
Jean Boudreau, CA
André Coutu, CA
Sylvie Fortin, CA
Simon Jean, CA
France Lemieux, CA
Sylvain Moisan, CA

Pierre O. Oigny, CA
Sylvie Plante, CA
Dominique Racine, CA
Gaétane Ramsay, CA
Alain St-Laurent, CA
Louise Trépanier, CA

Activities and achievements

Last year, the Committee had begun to apply the recommendations of the task force charged with reviewing the selection criteria respecting files to be inspected, and it continued to do so this year.

The inspection questionnaires were updated to reflect the new standards. The Committee also adopted a new working tool to be more effective in assessing members' competence.

As regards the inspection of files relating to public company audits, we changed our selection criteria and took part in activities and discussions leading up to the establishment of the Canadian Public Accountability Board (CPAB).

The Bureau approved a new inspection fee grid for 2003-2004 that is consistent with a user-pay philosophy and meets self-financing criteria.

Supervision of the right to practice

Under Section 1 of the *Regulation respecting refresher training periods and courses of the Ordre des comptables agréés du Québec*, the Professional Inspection Committee recommended that the Administrative Committee impose a refresher training period under mandatory supervision on eight practitioners who failed to meet the standards. The Committee also recommended that the Administrative Committee impose a second period of refresher training under mandatory supervision on five practitioners who failed to remedy their weaknesses during the first refresher training period, to extend the refresher training period of two practitioners for a second time, and to extend the refresher training period of another practitioner for a fourth time.

Summary of files forwarded to the syndic

Departures from the Code of Ethics

The 23 files forwarded to the Syndic by the Committee during the year, in accordance with Section 116 of the *Professional Code*, break down as follows:

Practice of public accounting through a business corporation	11
Failure to remain independent	2
Association with non-CAs	4
Advance waiver of fees	1
Fees determined by reference to results	3
Failure to fulfill professional obligations and failure to perform a contract in keeping with professional standards (<i>Code of Ethics</i> , Sections 3.01.04 and 3.02.01)	1
Practice of public accounting under two descriptive styles (<i>Advertising Regulation</i> , Section 7)	1
	23

Refusal to submit to professional inspection

In this case, the Professional Inspection Committee recommended that the Administrative Committee forward to the Syndic the file of a member who had refused to submit to professional inspection following a period of refresher training under mandatory supervision.

General program of inspection

In 2003-2004, the Committee plans to inspect 422 offices, reinspect 60 offices that have not yet met the standards, and inspect 64 offices for the first time. These inspections should require 680 inspector/days. We intend to monitor practicing units that failed to meet the standards. This work should require approximately 20 inspector/days. In addition, we plan to participate in harmonizing the CPAB and Ordre inspection processes for public company auditors.

The 14 Committee members spent more than 55 person/days carrying out their duties, not counting the time needed to review the files and prepare meetings. This year, the Committee was made up of members from the Montreal, Quebec City, Estrie, Mauricie and Montérégie regions. Given the constant evolution of specialization among practitioners, the Committee welcomed new members practicing in various fields.

Pierre Désilets, CA
Chair

PROFESSIONAL

INSPECTION



*Pierre Désilets, CA
Chair*

Committee members

*Serge Goudreau, CA,
Vice-Chair
Jacinthe Bouffard, CA
Suzanne Chevalier, CA
Norman Daitchman, FCA
Alain Deschesnes, CA
Johanne Fortier, CA
Jean-Guy Gagné, CA
Yves Giard, CA
Hélène Huot, CA
Michel Reinhardt, CA
Michel Roberge, CA
Tony Spensieri, CA
Bernard Turbide, CA*

*Martine Picard, CA,
Secretary*

Year ended March 31	2003	2002
Practicing units inspected during the year	523	572
Pending, beginning of year	60	33
	583	605
Pending, end of year	30	60
Practicing units about which the Bureau of the Ordre received recommendations	553	545
Recommendations ratified by the Bureau:		
Practicing units that met the standards	487	502
Practicing units that did not meet the standards	66	43
	553	545
Number of members required to serve a period of compulsory refresher training without limitation of their right to practice	98	62
Number of members required to serve a period of refresher training under mandatory supervision	8	6
Number of members inspected	1,336	1,460
Number of meetings of the Professional Inspection Committee	5	6
Number of specific enquiries	0	1

This year, the inspection of 523 units required approximately 565 inspector/days. Close to 90% of members inspected this year met inspection standards. Following up on practicing units that failed to meet the standards required approximately 35 inspector/days. We began our seventh round of inspection this year using the same approach as for the sixth round, i.e. broadening the scope of the inspection to cover all the fields of practice of the profession, including financial planning.

The work was carried out by the Professional Inspection Department, made up of Martine Picard, CA, director, Inspection and Professional Practice, Nathalie Briant, CA, staff inspector and the following contractual inspectors:

INDEMNITY

FUND



Paul Noiseux, FCA
Chair

Committee members

Gérard Caron, FCA
Marie-Andrée Pilon,
Member of the public

Christiane Brizard, Lawyer,
Secretary

During 2002-2003, only one new claim was filed and is currently being studied.

The Indemnity Fund therefore did not pay any indemnities during the year.

A second application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was served on the Ordre on December 16, 2002. This application concerns claims to the Indemnity Fund that were rejected by the Court of Appeal on April 18, 2001. The Supreme Court refused to grant the first application for leave to appeal on January 17, 2002, and has yet to render a decision concerning this new application.

Paul Noiseux, FCA
Chair

EDUCATION



André Hurtubise, FCA
Chair

Committee members

Réjean Belzile, CA
Sonia Boisvert, CA
Luc Charbonneau, CA
Yvon Couturier, CA
Pierrette Doré, CA
Jacques Fortin, FCA*
Colette Gauthier, CA*
Pascale Lapointe, CA
Michèle Legault, CA*
Nathalie Lessard, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jacques Ouellet,
representative of the ministère
*de l'Éducation**
Jean-Hugues Rioux, CA
Wendy Roscoe, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier-Marcotte, CA*,
Secretary

** Members of the Committee on Training of Chartered Accountants (decree 1027-97)*

For a third consecutive year, the pass rate for Quebec candidates at the Uniform Final Examination (UFE) was higher than the national average. First-time writers recorded a pass rate of 76%, a result that is four points higher than the national average for the same group. The overall pass rate of 68% means that 354 out of 518 candidates passed the UFE. Quebec did very well since seven of its candidates made the national Honours Roll. The continuous efforts put forth by students, educators and training employers ensure the quality and competence of our future CAs.

Many projects remain to be finalized as part of the national reform. The Committee therefore continued its analysis of the national recognition criteria for the various programs, the practical experience guidelines, the candidates' edition of the *Competency Map* and the 2003 UFE guide. Throughout the year, the Committee provided relevant comments to the CICA Qualifications Committee at each stage of the reform project. In addition, the knowledge lists integrated into the *Competency Map* were carefully reviewed and subsequently enhanced and specified.

As of 2003, the UFE will be based on a new evaluation approach. To understand the changes, Committee members attended two awareness workshops on the new evaluation process. A number of university representatives and their colleagues were involved in developing evaluation guides for approximately 50 UFE questions from previous years. This educational material will be used as an additional tool by Professional Education Program stakeholders to adequately prepare candidates for the UFE in 2003 and beyond.

In accordance with the regulation under Section 184 of the *Professional Code*, the Committee on Training of Chartered Accountants and the Education Committee gave their opinion on the diplomas giving access to specialist certificates in investigative and forensic accounting and in taxation.

Three draft mutual recognition agreements involving foreign accounting designations were reviewed and a favourable opinion was issued regarding the conclusion of a reciprocity agreement with the Institute of Chartered Accountants of New Zealand.

The competency-based approach is already integrated into the *Professional Education Program* and the 2003 Uniform Evaluation will reflect this major shift. We are confident that the efforts of all our partners will help ensure the success of aspiring CAs. We would like to thank the Committee members for their exceptional contribution to the implementation of education reform.

André Hurtubise, FCA
Chair

DISCIPLINE



**Carole Marsot, Lawyer
Chair**

Committee members

Clément Beauprê, CA
Marcel Besner, CA
Richard Boucher, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Frank Di Tomaso, FCA
Albert Dumortier, FCA
Pierre Gauvreau, FCA
Jean-Guy Laliberté, FCA
Jacques Leblanc, FCA
Ronald Singer, FCA
Gary Wechsler, CA

Claudette Roberge,
Secretary

The Committee on Discipline is established under section 116 of the *Professional Code*. It is seized of all disciplinary complaints lodged against chartered accountants for violating the *Chartered Accountants Act*, the *Professional Code* or the *Code of Ethics of Chartered Accountants*.

In 2002-2003, the secretary to the Committee received 14 disciplinary complaints from the Syndic and assistant syndics concerning the following offences:

- conflict of interest (five complaints);
- refusal to submit to professional inspection (one complaint);
- failure to declare the disposition of assets under the *Bankruptcy and Insolvency Act* (three complaints);
- refusal to respond to the Syndic and failure to release documents to the client (one complaint);
- false statement, unauthorized disclosure of confidential information (one complaint);
- failure to ensure that a partner complied with the *Code of Ethics of Chartered Accountants* (one complaint);
- non-compliance with professional standards (two complaints).

Decisions of the Committee on Discipline

During 2002-2003, six complaints were processed, requiring four days of hearings. The Committee rendered six decisions, including one regarding guilt alone, four regarding guilt and penalties, and one decision accepting the withdrawal of a complaint.

The following penalties have been imposed:

- for being in conflict of interest by expressing an opinion in an auditor's report, reprimanded, fined \$3,000 and required to pay costs;
- for having refused to submit to professional inspection, reprimanded, fined \$1,000 and required to pay costs;
- for being in conflict of interest by preparing a review engagement report, reprimanded, fined \$2,000 and required to pay costs;
- for having failed to declare the disposition of assets under the *Bankruptcy and Insolvency Act*, permanently struck off the roll and required to pay costs.

Eight complaints have yet to be heard.

Decisions of the Professions Tribunal

The decision of the Professions Tribunal is pending in one case from the previous year. In another case, the Tribunal overturned the Committee's decision and ordered the member to be temporarily struck off the roll for seven years. A petition for revision of this decision was filed with the Superior Court.

In one case brought forward from a previous year, a motion for a declaratory judgment was filed regarding the publication of penalties in accordance with section 180 of the *Professional Code*.

M^r Carole Marsot
Chair

ARBITRATION

OF MEMBERS' ACCOUNTS



Bertrand Lachance, CA
Chair

Committee members

Martin Castonguay, CA
Louise Cloutier, CA
Robert Desforges, CA
Raymond Godbout, CA
Louis Grossbaum, CA
Pierre Lapointe, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA
André Paquin, FCA

Substitute members

Pierre Dessureault, FCA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge,
Secretary

The mandate of the Committee for the Arbitration of Members' Accounts is to settle grievances respecting the accounts of members that the Syndic or assistant syndics were unable to resolve through conciliation. The Committee receives applications, hears the arguments of the various parties and renders a decision.

During 2002-2003, the Committee received 12 new applications.

Fourteen applications were processed, including five brought forward from the previous year. The Committee met eight times to process the 14 applications and three hearings are scheduled. In three cases, a settlement was reached between the parties and the applications were withdrawn.

The Committee held a plenary meeting to discuss various topics pertaining to the procedure followed and the rules of evidence and law.

Decisions rendered

In 2002-2003, the Committee rendered 11 decisions. In seven cases, the Committee reduced the fees submitted while in two others, the fees submitted were maintained. It ratified a settlement reached between the parties in the two other cases.

Bertrand Lachance, CA
Chair

REPORT

OF THE SYNDIC



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

This year, the office of the Syndic recorded an increase of approximately 50% in the number of new discipline cases and a reduction of some 30% in the number of conciliation cases. Complaints are increasingly complex and determining whether the member was practicing the profession is always a challenge. In addition, both plaintiffs and members are accompanied by one or more legal counsels at an increasingly early stage in the process, sometimes even when the complaint is lodged. This gives rise to many meetings with the parties in the Syndic's office and at the practitioner's.

In addition to dealing with the cases listed in the table, the office of the Syndic received 3,200 telephone calls this year.

As concerns applications for conciliation, the amounts involved vary widely, from \$60 to \$171,000. A number of these applications were unusually complex. In addition, the information required to proceed is not always made available to us within a reasonable timeframe, which leads to file processing delays.

The report of the Syndic does not take into account private complaints, if any, as provided for under Section 128 of the *Professional Code*, nor any activities of the Review Committee established under Section 123.3 of the *Professional Code*.

The increase in ethics-related cases is due to a specific situation that generated over 70 cases still pending at the end of the year.

Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

Year ended March 31	2003	2002
Complaints dealing with ethics lodged against members before the Syndic		
Brought forward from last year	72	26
New complaints	228	151
	300	177
Complaints laid before the Committee on Discipline	16	3
Cases processed	117	102
Cases carried over to next year	167	72
	300	177
Results of cases processed during the year		
Conciliation - Ethics	3	1
Matters requiring the intervention of the Syndic	35	31
Warnings	19	40
Decisions not to lodge a complaint	45	26
Complaints withdrawn	15	4
	117	102
Conciliation of fee accounts		
Brought forward from last year	27	28
New cases	49	72
	76	100
Cases processed	47	73
Cases carried over to next year	29	27
	76	100
Results of cases processed during the year		
Cases settled during conciliation	18	20
Cases submitted to the Committee for the Arbitration of Members' Accounts	10	7

MEMBERSHIP

ROLL



Marie-France Langlois, CA
Controller

During the year, 338 new members were admitted to the profession after passing the Uniform Final Examination and completing their practical training.

Since March 31, 2002, there has been a net increase of 126 members, bringing the numbers on the Membership Roll to 16,542.

Deceased between April 1, 2002 and March 31, 2003

André Abbyad, CA
J. Arthur Bédard, CA
Joseph Bédard, CA
Paul Bédard, CA
Roland Bédard, CA
E. Jacques Bertrand, FCA
Edmond Jean Boissonnault, CA
Bernard Carrier, CA
Roland Chagnon, FCA
Thomas Chambers Corry, CA
Ovila Crevier, CA
Denis David, CA
Léo Davignon, CA
Liliane Demontigny, CA
Luc Drouin, CA
Aimé Galarneau, CA
André Gagnon, CA
Roger Gagnon, CA
Michel Gosselin, CA
Daniel Gregoire, CA
Kamal Hanna, CA
Patrick H. Irwin, CA
Jacques Jodoin, CA
Gérard Lachapelle, CA
Pierre Lemieux, CA
Fernand Mathieu, CA
Hartland de M. Molson, FCA

Claude Mongeon, CA
Robert Noël, CA
Jean Ostiguy, CA
Hervé Patry, CA
James Edward Peffers, CA
Henry Paul Pelchat, CA
Jean-Charles Pilote, CA
Louis Edouard Presseault, CA
Lucien Racine, CA
John Milne Ramsay, CA
Bernard Robert, CA
Edward Roll, FCA
Sara R. Routtenberg, CA
Arthur Rudy, CA
Philippe Saint-Jacques, CA
Peter Blay C. Samson, CA
Manley Sichel, CA
Patrick Tardif, CA
Malcolm M. Taylor, CA
André Thibault, CA
Léo Thibault, CA
Claude Tremblay, CA
Donald Fenwick Watson, CA
Sydney Weisbord, CA

Total: 51

Total membership as of March 31, 2002 16,416

Additions to the Roll 400

By examination, under Section 1 of the
*Regulation respecting the terms and
conditions for the issue of a permit by the
Ordre des comptables agréés du Québec* 338

By reinstatement 56

By affiliation from another province under
Article 21 of the *Chartered accountants act* 6

Removal from the Roll 274

Deceased 51

Resigned 151

Non-payment of amounts due 71

Decision of the Committee on Discipline 1

Total membership as of March 31, 2003 16,542

Membership distribution by electoral region 16,542

Montreal 10,812
Quebec City 2,169
Trois-Rivières 504
Eastern Townships 395
Outaouais 246
North Eastern 275
Abitibi-Témiscamingue 210
Saguenay-Lac-Saint-Jean 299
Canada, outside Quebec 1,076
Outside Canada 556

Candidate Roll

As of March 31, 2003, 1,332 candidates
for the practice of the profession were
registered with the Ordre, an increase of
69 compared with the same date last year.
Changes to the Candidate Roll are as follows:

Candidates registered as of March 31, 2002 1,263

Additions to the Roll 502

Registration 496

Reinstatement 6

Removal from the Roll 433

Admitted to the Ordre 338

Resigned, deceased, non-payment of annual
fees, expiry of deadline for passing the UFE,
expiry of deadline for meeting the training
period requirements and decision of the
Administrative Committee 95

Candidates registered as of March 31, 2003 1,332

14. COMMITMENTS

The Ordre has agreed to lease office space as of May 1, 1993, for a period of 15 years ending April 30, 2008. The total amount to be paid from now until the end of the lease term, including a provision for taxes and operating costs, is \$4,297,340. Minimum lease payments for the next five years will be \$839,502 in 2004 and \$846,818 in 2005, 2006, 2007 and 2008.

Also, under three office equipment leases expiring in June 2007 and in April and September 2008, the Ordre has commitments totalling \$250,702. Minimum lease payments for the next five years will be \$58,795 in 2004, 2005 and 2006, \$53,125 in 2007 and \$21,192 in 2008.

As at March 31, 2003, the Ordre had contractual commitments with respect to the Professional Education Program. The total amount of these commitments is \$50,500, which will be paid once the authors have completed their work.

15. AMENDMENT TO THE PROTOCOL

The Protocol entered into in 1998 among the provincial and territorial Institutes/Ordre of Chartered Accountants, The Canadian Institute of Chartered Accountants and The Institute of Chartered Accountants of Bermuda has been amended as a result of a new agreement signed between the Ordre and the CICA in March 2003. This agreement changes the method used by the Ordre to estimate costs incurred but not yet recovered by the CICA, which results in an additional charge to income of \$650,336 for the current year (Note 10).

16. FAIR VALUE

The fair value of current financial assets and liabilities is approximately equal to their carrying value given their short-term nature.

The estimated fair value of long-term debt was calculated using a discounted cash flow method, based on existing interest rates for similar loan agreements. There is no significant difference between the fair value and carrying value of the long-term debt.

17. CONTINGENCIES

An application for a judicial review of the leave to appeal to the Supreme Court of Canada respecting claims to the Ordre's Indemnity Fund. As the amount the Ordre may be required to pay cannot be estimated, no provision has been made in the financial statements. Given the unusual nature of this application, the Ordre's management is confident that it will win this case.

18. COMPARATIVE FIGURES

The figures for the prior year have been reclassified to conform with the current year's presentation.

NOTES

TO FINANCIAL STATEMENTS as at March 31, 2003

The significant actuarial assumptions adopted in measuring the accrued benefit obligations are as follows (weighted-average assumptions as at December 31):

	Funded and unfunded pension plans	
	2003	2002
Discount rate	6.5%	6.5%
Expected long-term rate of return on plan assets	7.0%	7.0%
Rate of compensation increase	4.5%	4.5%

Other information about the Ordre's defined benefits plan is as follows:

	Funded pension plan		Unfunded pension plan	
	2003	2002	2003	2002
	\$	\$	\$	\$
Employer contributions	148,800	129,400	-	-
Employee contributions	148,800	129,400	-	-
Benefits paid	79,600	133,400	12,400	7,400

12. CLAIMS FLUCTUATION RESERVE

	2003	2002
	\$	\$
<i>Insurance fund</i>		
Balance, beginning of year	344,608	621,036
Increase (decrease) in required reserve	301,292	(276,428)
Balance, end of year	645,900	344,608

The claims fluctuation reserve represents part of the amounts refunded by the insurer which the Ordre must retain to absorb any future deficits in the life insurance plan. The amount of the reserve is determined by the insurer based on annual premiums collected and on administrative expenses relating to the plan. The amount of any future deficits that the Ordre may be required to absorb annually is limited to the balance of the reserve at the beginning of the year in which the deficit occurs. The reserve consists of the annual surpluses of the life insurance plan.

13. DEFERRED REVENUE

	2003	2002
	\$	\$
<i>Insurance Fund</i>		
Balance, beginning of year	2,647,613	2,598,525
Amounts recognized as revenue for the period	(77,373)	(96,109)
Investment income	144,913	145,197
Balance, end of year	2,715,153	2,647,613

9. ACCOUNTS PAYABLE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Accounts payable	1,274,077	1,094,638
Salaries and payroll deductions	450,126	434,061
CICA services	1,563,720	1,471,460
Office des professions du Québec levy	368,060	286,459
	<u>3,655,983</u>	<u>3,286,618</u>

10. LONG-TERM DEBT

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Interest-free note payable to the CICA, repayable in thirty-five monthly instalments of \$18,065 commencing on April 1, 2003, and one final instalment of \$18,061 on March 1, 2006 (Note 15)	650,336	-
Current portion of long-term debt	216,780	-
	<u>433,556</u>	<u>-</u>

Long-term debt principal repayments to be made during the next few years are the following: \$216,780 in 2004 and 2005 and \$216,776 in 2006.

11. EMPLOYEE BENEFIT PLAN

Information about the defined benefit plans as at March 31, in aggregate, is as follows:

	Funded pension plan		Unfunded pension plan	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$	\$	\$
Pension expense	263,900	217,200	95,200	226,500
Fair value of plan assets	4,148,500	4,282,100	-	-
Accrued benefit obligations	4,942,200	4,268,800	588,100	514,100
Funded status – plan surplus (deficit)	(793,700)	13,300	(588,100)	(514,100)
Accrued benefit asset (liability)	(93,500)	21,600	(531,600)	(448,800)

NOTES

TO FINANCIAL STATEMENTS as at March 31, 2003

4. TEMPORARY INVESTMENTS

Temporary investments, accounted for at cost and with a market value equal to cost, consist of \$2,721,965 in money market mutual fund units (\$1,814,781 in 2002) and \$1,066,312 in term deposits (\$1,143,271 in 2002). The rate of return on the mutual fund units varies according to market rates. This year's rate of return was 2.97% (3.98% in 2002). The interest rate on the term deposits held at year end ranged from 2.25% to 4.55% and the maturity dates do not exceed one year.

5. ACCOUNTS RECEIVABLE

	2003	2002
	\$	\$
Accounts receivable	766,074	950,987
Accrued interest	-	167,926
Other	7,499	50,331
	<u>773,573</u>	<u>1,169,244</u>

The Ordre is not exposed to any significant credit risk.

6. INTERFUND ADVANCES AND AMOUNTS PAYABLE

Interfund advances and amounts payable bear no interest.

7. INVESTMENTS

In July 2002, the Ordre disposed of its bond portfolio and invested in a bond mutual fund in accordance with its investment policy. This investment in a bond mutual fund is accounted for at cost.

The market value of this investment in a bond mutual fund was \$8,828,286 as at March 31, 2003. (The quoted market value of the bonds was \$7,697,397 as at March 31, 2002.) The effective interest rate was 4.82% (5.75% in 2002).

8. CAPITAL ASSETS

	2003		2002	
	Cost	Accumulated amortization	Net value	Net value
	\$	\$	\$	\$
Furniture and equipment	473,795	316,530	157,265	175,630
Computer software	2,320,413	1,774,853	545,560	674,496
Computer hardware	557,897	406,196	151,701	167,176
Leasehold improvements	239,399	103,555	135,844	152,775
	<u>3,591,504</u>	<u>2,601,134</u>	<u>990,370</u>	<u>1,170,077</u>

The amortization expense charged to administrative expenses was \$517,142 (\$521,687 in 2002).

During the year, the Ordre wrote off part of the furniture, equipment and computer hardware that had no remaining useful life. The effect of the write-off was to reduce the cost and accumulated amortization by \$125,263 for the furniture and equipment and by \$627,913 for the computer hardware.

NOTES

TO FINANCIAL STATEMENTS as at March 31, 2003

1. INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND STRUCTURE OF THE ORDRE

The Ordre des comptables agréés du Québec (the "Ordre") is constituted under the *Chartered Accountants Act of Québec*. The Ordre is governed by Quebec's Professional Code and is a not-for-profit organization for the purposes of the *Income Tax Act*. In addition, under a protocol agreement signed in 1998, the Ordre uses the services of the Canadian Institute of Chartered Accountants in the following areas affecting Canadian chartered accountants as a whole: public interest and integrity; effective leadership and strategic planning for the profession; qualifications; standard setting; and communications.

2. BUDGET

The unaudited figures included under the "Budget" heading in the statement of operations cover the General Fund and are provided for information purposes only. The budget was approved by the Bureau on February 20, 2002.

3. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Fund accounting

The Ordre uses the deferral method to recognize contributions.

The General Fund is used for all ordinary and regular operations of the Ordre. Revenues and expenses related to services and administration are presented in the General Fund.

The Indemnity Fund is intended to repay the amounts of money or other securities used by a member for purposes other than those for which they had been delivered to him or her in the practice of the profession, in accordance with Section 89 of the *Professional Code*.

The Insurance Fund includes the amounts refunded by insurers for members who participate in the insurance plans offered to Ordre members. Revenues and expenses related to the Insurance Fund are included in this Fund, as is the related investment income.

Cost allocation

Costs directly related to an activity are charged to that activity. Overhead is allocated to the following self-financing centres according to use: Professional Inspection, Continuing Education and Publications. The unallocated balance is shown separately in the statement of operations under "Administrative expenses."

Contributed services

The operation of the Ordre depends in part on the voluntary service of many members. Since these services are not normally purchased by the Ordre and because of the difficulty of estimating their fair value, contributed services are not reflected in these financial statements.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized using the following methods, rates and periods:

	Methods	Rates/periods
Furniture and equipment	Declining balance	20%
Computer software	Straight-line	5 years
Computer hardware	Straight-line	3 years
Leasehold improvements	Straight-line	Lease term, 15 years

Deferred lease inducement

The deferred lease inducement is amortized on a straight-line basis over the lease term and is applied against lease payments.

Employee benefit plans

The Ordre amortizes the transitional asset (obligation) on a straight-line basis over the average remaining service period of active employees expected to receive benefits.

The Ordre has adopted the following policies to account for its obligations under employee benefit plans and the related costs, net of plan assets:

- The cost of pension and other retirement benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method pro rated on service and management's best estimate of expected plan investment performance, salary escalation, retirement ages of employees and expected retirement benefit costs.
- For the purpose of calculating the expected return on plan assets, those assets are valued at fair value.
- Past service costs from plan amendments are amortized on a straight-line basis over the average remaining service period of employees active at the date of amendment.
- The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the greater of the benefit obligation and the fair value of plan assets is amortized over the average remaining service period of active employees. The average remaining service periods of active employees covered by the basic pension plan and the supplementary plan were respectively 12 years and 9 years as at December 31, 2002 (13 years and 10 years as at December 31, 2001).

STATEMENT

OF CASH FLOWS

for the year ended March 31, 2003

	2003 \$	2002 \$
OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	(383,177)	86,642
Non-cash items:		
Amortization of capital assets	517,142	521,687
Gain on disposal of capital assets	(1,390)	(6,050)
Amortization of bond premium (discount)	(50,533)	26,924
Amortization of deferred lease inducements	(84,600)	(84,600)
Increase in provision for pension plan	197,900	351,600
Increase (decrease) in the claims fluctuation reserve	301,292	(276,428)
Decrease in unearned revenue	(77,373)	(96,109)
	419,261	523,666
Net change in non-cash working capital items	1,131,978	299,163
	1,551,239	822,829
FINANCING AND INVESTING ACTIVITIES		
Cash from investments	8,780,676	9,160,894
Purchase of investments	(9,683,857)	(9,660,548)
Purchase of capital assets	(337,435)	(517,712)
Proceeds from disposal of capital assets	1,390	6,050
Long-term debt	650,336	-
Increase in deferred revenue	144,913	145,197
	(443,977)	(866,119)
INCREASE (DECREASE) IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	1,107,262	(43,290)
CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF YEAR	3,036,646	3,079,936
CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF YEAR	4,143,908	3,036,646

Cash and cash equivalents include cash, money market mutual fund units and term deposits.

2003

General Fund						Indemnity Fund	Total
Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP orientation	Restricted for continuing education	Unrestricted			
\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
1,170,077	360,264	658,300	100,000	1,658,705	718,516		4,665,862
(515,752)	(308,995)	(6,348)	-	420,393	27,525		(383,177)
337,435	-	-	-	(337,435)	-		-
(1,390)	-	-	-	1,390	-		-
-	327,256	-	-	(327,256)	-		-
990,370	378,525	651,952	100,000	1,415,797	746,041		4,282,685

2002

General Fund						Indemnity Fund	Total
Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP orientation	Restricted for continuing education	Unrestricted			
\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
1,174,052	376,887	635,975	100,000	1,524,826	767,480		4,579,220
(515,637)	(327,980)	22,325	-	956,898	(48,964)		86,642
517,712	(5,700)	-	-	(512,012)	-		-
(6,050)	-	-	-	6,050	-		-
-	317,057	-	-	(317,057)	-		-
1,170,077	360,264	658,300	100,000	1,658,705	718,516		4,665,862

CHANGES

IN FUND BALANCES for the year ended March 31, 2003

BALANCE, BEGINNING OF YEAR

Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)
Purchase of capital assets
Disposal of capital assets
Interfund transfers

BALANCE, END OF YEAR

BALANCE, BEGINNING OF YEAR

Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)
Purchase of capital assets
Disposal of capital assets
Interfund transfers

BALANCE, END OF YEAR

2003					2002
Budget (Note 2)	General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$
11,484,875	11,591,550	-	-	11,591,550	11,446,282
227,863	222,476	-	-	222,476	211,545
2,210,500	2,589,023	-	-	2,589,023	2,295,646
764,100	788,383	-	-	788,383	788,353
495,900	457,310	-	-	457,310	487,170
274,900	319,240	-	-	319,240	319,940
300,000	290,428	-	-	290,428	387,614
325,000	394,626	17,363	-	411,989	436,447
-	-	-	-	-	276,428
-	-	-	301,292	301,292	-
926,500	1,083,819	13,160	77,373	1,134,352	1,346,140
17,009,638	17,736,855	30,523	378,665	18,106,043	17,995,565
5,901,838	6,557,042	-	-	6,557,042	5,845,728
2,100,100	2,274,430	-	-	2,274,430	2,016,177
827,200	821,156	-	-	821,156	801,952
546,900	461,380	-	-	461,380	499,211
188,900	216,384	-	-	216,384	319,985
1,787,500	1,669,575	-	-	1,669,575	2,170,828
963,000	1,018,280	-	-	1,018,280	1,093,804
937,500	991,508	-	-	991,508	980,100
893,600	952,783	-	-	952,783	890,006
552,100	671,072	-	-	671,072	561,202
370,700	529,424	2,998	-	532,422	450,104
370,900	438,777	-	-	438,777	406,787
375,700	329,766	-	-	329,766	329,912
1,193,700	1,215,980	-	77,373	1,253,353	1,237,421
-	-	-	301,292	301,292	-
-	-	-	-	-	33,833
-	-	-	-	-	271,873
17,009,638	18,147,557	2,998	378,665	18,489,220	17,908,923
-	(410,702)	27,525	-	(383,177)	86,642

STATEMENT

OF OPERATIONS

for the year ended March 31, 2003

REVENUES

Membership fees
Candidate fees
Continuing education – registration fees
Inspection fees
Examination fees
Admission and registration fees
Publications
Investment income (Note 7)
Decrease in the claims fluctuation reserve
Net experience refund from life insurance plan
Other

EXPENSES

CICA services (Notes 1, 10 and 15)
Continuing education
Professional inspection
Examination
Publications
Marketing and communications
Executive office
Administration and finance
Education and recruitment
Syndic
Legal affairs
Information technology
Professional practice and member services
Administrative expenses (Note 8)
Increase in claims fluctuation reserve
Experience refund to insured members
Interest in life insurance plan deficit

EXCESS OF REVENUES OVER EXPENSES (OF EXPENSES OVER REVENUES)

2003				2002
General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$
353,181	-	2,450	355,631	78,594
3,088,277	700,000	-	3,788,277	2,958,052
773,573	-	-	773,573	1,169,244
-	46,041	-	-	-
32,994	-	-	32,994	124,825
4,248,025	746,041	2,450	4,950,475	4,330,715
5,457,884	-	3,361,628	8,819,512	7,865,798
990,370	-	-	990,370	1,170,077
10,696,279	746,041	3,364,078	14,760,357	13,366,590
3,652,958	-	3,025	3,655,983	3,286,618
1,762,178	-	-	1,762,178	1,487,067
46,041	-	-	-	-
216,780	-	-	216,780	-
5,677,957	-	3,025	5,634,941	4,773,685
423,022	-	-	423,022	507,622
433,556	-	-	433,556	-
625,100	-	-	625,100	427,200
-	-	645,900	645,900	344,608
-	-	2,715,153	2,715,153	2,647,613
7,159,635	-	3,364,078	10,477,672	8,700,728
990,370	-	-	990,370	1,170,077
378,525	-	-	378,525	360,264
651,952	-	-	651,952	658,300
100,000	-	-	100,000	100,000
1,415,797	-	-	1,415,797	1,658,705
-	746,041	-	746,041	718,516
3,536,644	746,041	-	4,282,685	4,665,862
10,696,279	746,041	3,364,078	14,760,357	13,366,590

STATEMENT

OF FINANCIAL POSITION as at March 31, 2003

CURRENT ASSETS

Cash
Temporary investments (Note 4)
Accounts receivable (Note 5)
Advances to General Fund (Note 6)
Prepaid expenses

INVESTMENTS (Note 7)

CAPITAL ASSETS (Note 8)

CURRENT LIABILITIES

Accounts payable (Note 9)
Unearned revenue
Amount payable to Indemnity Fund (Note 6)
Current portion of long-term debt (Note 10)

DEFERRED LEASE INDUCEMENT

LONG-TERM DEBT (Note 10)
PROVISION FOR PENSION PLAN (Note 11)
CLAIM FLUCTUATION RESERVE (Note 12)
DEFERRED REVENUE (Note 13)

FUND BALANCES

Invested in capital assets
Internally restricted for:
 regional groups
 PEP orientation
 continuing education
Unrestricted
Indemnity Fund

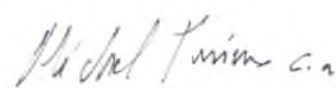
COMMITMENTS (Note 14)

ON BEHALF OF THE BUREAU:

Chair of the Ordre,


Lucette Poliquin, FCA

Chair of the Finance Committee,


Michel Thérault, CA

FINANCIAL

STATEMENTS AUDITORS' REPORT

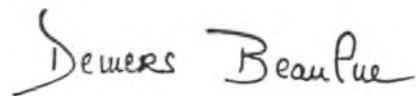
AUDITORS' REPORT

To the members of the
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

We have audited the statement of financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2003 and the statements of operations, changes in fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2003, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.



General partnership of chartered accountants

Montreal, May 9, 2003

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY

WITH REGARD TO THE FINANCIAL REPORT

The financial statements and other information contained in this annual report are the responsibility of the management of the Ordre. The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Where necessary, management has made judgments and estimates regarding the consequences of certain events and transactions, while considering materiality. The financial and statistical information contained in the remainder of the report is consistent with the information included in the financial statements.

As part of its responsibilities, the management of the Ordre maintains a system of internal accounting controls designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and that transactions are accurately recorded on a timely basis, are properly approved and result in reliable financial statements.

The Bureau of the Ordre carries out its responsibilities with regard to financial statements mainly through its Audit Committee. This Committee reviews the annual financial statements and other information contained in the annual report and recommends them to the Bureau for approval. The Audit Committee meets periodically with the management of the Ordre and the external auditors, and reports to the Bureau.

The financial statements have been audited by the Ordre's auditors who were engaged by the Bureau of the Ordre upon recommendation of the Audit Committee and whose appointment was ratified at the annual general meeting.



Lucette Poliquin, FCA
Chair of the Ordre



Gérard Caron, FCA
President, CEO and Secretary General

May 9, 2003

MEMBERS

OF THE BUREAU AND SPECIAL COMMITTEES



Administrative Committee

Lucette Poliquin, FCA, Chair of the Ordre
Claude Gauvin, FCA, Vice-Chair of the Ordre
Réjean Blanchette, CA
Diane Joly, CA
Michel Thérout, CA
Louise Thisdale*
Pierre Brochu, FCA, Outgoing Chair
Gérard Caron, FCA, Secretary General

Other members of the Bureau

Paul André, PhD, CA
José Arsenault, CA
Guy R. Brisson*
Sylvia Ceacero*
Luc Charbonneau, CA
Nathalie Charette, CA
Louis Doyle*
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guylaine Duval, CA
Éric Grondin, CA
Pierre Jalbert, FCA, Fin. Pl.
Jean-Marc Lachance, CA
Jean Laflamme, CA
Michel Lamarre, CA
Lise Lapierre, CA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Claudine Lévesque, CA
Philip Charles Lévi, FCA, CA•IFA
Jean-Robert Poulin, CA
Diane Racine, CA
Denis Savard, CA

* Representative of the public appointed by the Office des professions du Québec

Administrative Committee (from left to right)

Réjean Blanchette, CA, Claude Gauvin, FCA, Lucette Poliquin, FCA, Gérard Caron, FCA, Diane Joly, CA, Louise Thisdale, Michel Thérout, CA and Pierre Brochu, FCA

Finance Committee

Michel Thérout, CA, Chair
Claude Gauvin, FCA
Éric Grondin, CA
Jean Laflamme, CA

Audit Committee

Denis Savard, CA, Chair
Manon Durivage, CA
Michel Lamarre, CA

Advisory Board of Past Presidents

Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA
Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

fees has been streamlined and mechanisms have also been put in place for entering member information via the Internet.

Changes were made to the member database and the accounting application to account for the administrative fees related to continuous learning and the issuing of statements of account. We also amended and improved internal management and operations following the adoption of practice regulations.

A policy on Internet use was prepared for the Ordre's staff, who were also offered a wider range of short-term training to improve their effectiveness at work.

Finally, an automated system to process calls through reception was set up to improve telephone customer service.

Internet integration

To ensure that the Internet becomes the preferred medium for internal and external communications and for managing the Ordre, we promoted our website to members, particularly through *BilanExpress*, and encouraged them to visit the site for more information on specific topics.

In addition, the member database and the document management tools were modified so that the continuous learning forms can be sent and received by Internet and processed directly in the document management tools. Requests for exemption from the continuous learning policy can now be made online.

We also began overhauling the Ordre's websites for the public and members. It was important to take account of the need to increase the amount of information and functional capabilities, as well as improve future site indexing in the various search engines.

Finally, we have completed applying our new technologies consultant's recommendations on the repatriation of e-mails, remote accessing of the network and improved system security. After implementing a new electronic messaging system in 2001, a major anti-virus system and a fibre optic network for quicker remote access were installed in 2002-2003.

We organized a variety of activities to promote the CA designation among students, including presentations in universities, testimonials by experienced CAs, case study contests and university campus CA committee conferences. We also offered a performance-based scholarship program to CEGEP students as well as a PhD scholarship. During the university presentations, we discussed the specialization of the profession and promoted the available specialty-related programs. At the request of educational institutions, the Department of the syndic met with a number of students and candidates in Gatineau, Lévis, Trois-Rivières and Montreal to discuss the rules of professional conduct and ethical behaviour.

Finally, all of our presentations in the academic community were adapted to change the perception of the training period and emphasize that it covers non-assurance fields. We made training employers aware of the importance of applying new rules to allow candidates to acquire diversified skills. A number of career days were even replaced by visits to companies to give students a chance to talk to CAs working in non-assurance fields.

AREA 5 ENHANCE THE ADDED VALUE THE ORDRE PROVIDES TO CAs AND ACHIEVE MORE EFFECTIVE RESOURCE MANAGEMENT

- 5.1 *Continuously identify members' needs and expectations*
- 5.2 *Implement a systematic, focused approach to designing and providing services to members and candidates for the practice of the profession, to communicating with them and to promoting the Ordre's activities and services*
- 5.3 *Make a priority of enhancing the added value provided by the Ordre to members in business, government, industry and education (MBGIE)*
- 5.4 *Continue to enhance management effectiveness and value-for-money by continuously improving the Ordre's methods and internal policies as well as the communication and cooperation mechanisms with the other CA institutes*
- 5.5 *Continue to integrate the Internet as the preferred support for internal and external communications and for the management of the Ordre*
- 5.6 *Cooperate with the CICA to increase the presence of Canadian CAs on the international scene, and particularly in the rest of the French-speaking world*

Added value to members

During the past few months, we have continued our initiatives to highlight the importance and value of the Ordre as perceived by members. One significant achievement has certainly been the establishment of the Foundation of Quebec Chartered Accountants, whose objective is to provide support for our future CAs.

The Inspection and Professional Practice Department was active in Area 5 of our strategic directions. The Department prepared four editions of *BilanPratique* to inform members in public practice of changes that affect them, offered a technical assistance phone service, developed a guide covering all aspects of opening a firm and updated the general purpose model financial statements and the audit program for notaries' trust accounts.

As in the past, major events were organized for our members. CAs, guests and colleagues from across the province gathered for the Soirée Reconnaissance, the permit presentations, the Gala de la réussite, Rencontre 2002 and the Annual General Meeting. For some of these events, we entered into partnerships to generate sponsorship and advertising revenue. The Young CA Leader Award was presented during the Gala de la réussite and much energy was spent on preparing the 2003 Conference at the Manoir Richelieu.

During the year, we took every opportunity to inform members about the Ordre's role and functions through our publications (*BilanExpress*, *BilanPratique*, *BilanRelève*, regional bilans and the annual report), and both the Chair and the President and CEO of the Ordre toured various regions of Quebec to meet members and discuss issues and challenges for the profession.

We also completed reviewing the operations of regional groups and the support they are given. A new resource person now plans and coordinates group activities in conjunction with regional council members.

Identifying members' needs

The Career and Development Advisor continued to focus on identifying members' needs, suggesting new products and services to the Ordre in response to these needs, and especially, promoting existing products and services to CAs. This process gave rise to a new "Career Management" service. A review of our communication tools was also initiated to ensure that they are of interest to members and actually satisfy their information needs.

During the last few months, we also identified major challenges for the profession in the years ahead in order to define the profile of candidates to the position of President and CEO of the Ordre.

Administrative effectiveness and value-for-money

Industry-specific and technical committee operations were reviewed and we took part in Revenu Québec's consultation on corporate taxation. We also helped coordinate the preparation of the *Guide on decision-making information in institutions of the health and social services networks*.

The Professional Environment and Administration Vice-Presidency drafted a handbook describing the operations of the Ordre's financial activities and upgraded the process for issuing annual fee receipts. The recording of information about members whose status has changed on collection of annual

from the rulings. In 2002-2003, 35 illegal practice files were opened, 14 complaints were lodged, four summonses were sent, six files were closed and 11 files are still under investigation. Of the 18 cases brought forward from last year, 15 have been settled.

In addition, while continuing to carry out its record-keeping functions, this Department provided legal support to the Indemnity Fund Committee and the Administrative Committee regarding indemnity claims and offered other legal consultation and representation services in court, especially as concerns the direct action in nullity instituted by the Ordre des comptables généraux licenciés. We have continued to discuss and monitor the various actions taken by the certified general accountants in Quebec and elsewhere in Canada to be recognized as qualified to practice auditing.

The Department of the syndic was seized with a significant increase in requests for ethics-related information and disciplinary complaints. The syndic responded to the various requests from plaintiffs and members by stepping in where necessary, conducting enquiries, issuing warnings, reaching conciliation agreements, drafting reports and, in some cases, lodging complaints. In order to improve the processing of future applications, the Department has set up a program to compile statistics on ethics-related complaints.

The Inspection and Professional Practice Department also played a key role in achieving the objectives tied to Area 3 of our strategic directions by updating the professional inspection mechanisms and tools. The update led to the application of the findings of the Professional Inspection Committee's task force charged with reviewing the file selection criteria and a discussion aimed at reaffirming the role and mandate of professional inspection. Following this discussion, a task force was formed to help the Professional Inspection Committee adjust to the everyday reality of members and to fulfill its role under the *Professional Code*.

During the year, the Inspection and Professional Practice Department established links between the general program of inspection and the *CA Competency Map* and recruited contract and staff resources to handle the additional fields to be inspected. All aspects of prevention, such as practice consulting, return to practice and services to practitioners, have been maintained and special attention was paid to financial planner members after an agreement was signed by the Ordre and the Bureau des services financiers.

In 2002-2003, the Ordre reviewed the measures and tools used to raise awareness among members, clients and former members about illegal practice and unauthorized use of the designation. We have made sure to include the necessary information in new brochures and on the Ordre's new

website. We also continued our efforts to detect illegal practice through increased monitoring of former CAs who have resigned or been struck off the roll.

Lastly, we completed the second cycle of continuous learning and began reviewing the terms and conditions of the process for the third cycle, taking into account future amendments to the regulations and other relevant considerations.

AREA 4 ATTRACT A SUFFICIENT NUMBER OF COMPETENT CANDIDATES FOR THE PRACTICE OF THE PROFESSION

- 4.1 *Play a major role at the national level in the implementation of new candidate evaluation mechanisms that reflect the CA Competency Map and our profession's excellence in assurance*
- 4.2 *Continue cooperating with universities to bring education programs in line with the CA Competency Map and have this education recognized by appropriate diplomas*
- 4.3 *Work in cooperation with the Ordre's university partners and the CICA to bring about the establishment of a clear and attractive professional education path that takes specialization into account*
- 4.4 *Promote the profession, in cooperation with the Ordre's professional education partners, so that potential candidates perceive CAs as invaluable players in corporate decision-making*
- 4.5 *Reengineer the terms and conditions of the training period to reflect the new CA Competency Map and to allow candidates to acquire skills in specialized fields and in industry in addition to the necessary competencies in assurance*

Initiatives taken this year by the Education and Recruitment Department, with the support of all the Ordre's departments, included actions to ensure a competent and sufficient pool of future CAs. Note that once again, first-time Quebec UFE candidates outdid themselves with a pass rate significantly higher than the Canadian average.

We have kept current the Roll of candidates for the practice of the profession and maintained quality client service, in particular by monitoring the new appraisal process for international diplomas and updating the content of the candidates' website.

During the last few months, we have been involved in implementing new evaluation mechanisms tied to the *CA Competency Map* and have continued collaborating, with the Institute of Chartered Accountants of Ontario in particular, to develop common educational material. Candidates, professors/instructors and training employers have been informed of the changes that will apply to the 2003 UFE and education workshops for professors/instructors on the new Evaluation marking method were organized. The layout of the Montreal examination centre had to be changed and promotional material for candidates reviewed. New, highly original brochures will be distributed at the start of the 2003 school year. Moreover, we worked with the CICA to finalize various projects such as the national recognition criteria for professional education programs, the *CA Candidates' Competency Map* and the use of computers at the UFE.

The Continuing Education Department, which is involved in achieving the objectives set out in Area 2 of the strategic directions, has improved all sections of its education program, especially those on *Performance measurement and organizational effectiveness*, *Skills and competencies*, and *Finance*. Steps have been taken to offer distance learning in the near future. The Department continued working on creating partnerships to enhance the section on Information systems and technology and, with Robert Blain, FCA as supermentor, to offer an education program on topics dealing with management in an international context.

The Ordre has continued developing *Le guide des affaires pour la meilleure information décisionnelle*, especially the volumes on decision-making information, management in an international context, information systems and e-business.

And lastly, to familiarize our members with the Internet and e-commerce tools, several editions of *BilanExpress* featured an Internet column and we continued to develop the CA portal, which has been reengineered as an "e-Business" project with the Institute of Chartered Accountants of Ontario.

AREA 3 SPEED UP CHANGES IN THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK AT THE PROVINCIAL AND NATIONAL LEVELS TO FACILITATE THE PROFESSION'S CONTINUOUS ADAPTATION TO ITS ENVIRONMENT

- 3.1 *Increase the Ordre's involvement with government authorities to make the legal and regulatory framework in Quebec less cumbersome while providing more protection to the public*
- 3.2 *Ensure that the mechanisms to protect the public evolve so as to reflect the new professional reality of CAs, while respecting the fundamental values of our profession and maintaining harmony at the national level*
- 3.3 *Make the necessary changes to have specialties recognized in the regulations governing the profession in Quebec*
- 3.4 *Ensure a strong presence of the Quebec profession with the other CA institutes and the CICA and encourage a form of leadership that will promote an evolution of the profession at the national level in line with that of the marketplace*

In order to speed up changes in the institutional and regulatory framework and to promote the harmonization of all professional practice with the reality of today's environment, the Ordre continued working on the Office des professions task force in 2002-2003 to ease the regulations with a view to amending the *Professional Code* and to adopt

new regulations. As part of this endeavour, we reviewed and commented on proposals by the Office task forces dealing with the *Code* review.

Updating of Ordre regulations

As for updating our own regulatory framework, a significant landmark was reached on February 20, 2003 with the coming into force of the *Regulation respecting the practice of the chartered accountancy profession within a partnership or a joint-stock company* and the new *Code of Ethics of Chartered Accountants*. Because of the extent of the amendments, we prepared a guide and offered a course to properly inform the many members interested in these new forms of legal association, i.e. limited liability partnerships (LLP) and joint-stock companies (JSC).

We are moving towards adopting a regulation respecting trust accounting and, as with the practice of the profession within an LLP or a JSC, we have prepared an application guide and a course that will be offered once the regulation is adopted. In addition, the consultation process among members on the draft regulation respecting specialties has been completed and we will continue discussing this matter with the Office des professions. We also implemented a mechanism to compile the continuing education of members holding the CA•IFA designation in relation to continuous learning.

Discussions and efforts will continue in 2003-2004 with a view to amending our regulations, particularly as concerns record keeping and the cessation of practice, and professional liability insurance. We should also finish harmonizing all our regulations with the regulations respecting the practice of the profession within an LLP and a JSC and continue our in-depth revision of the *Code of Ethics* to adapt it to our profession's new reality and bring it in line with the rules of professional conduct in effect in the other provinces.

Presence of the Quebec profession at the national level

We continue to ensure a strong presence of the Quebec profession at the national level promoting with the other CA Institutes and the CICA an evolution of the profession in line with that of the marketplace. In this respect, the Ordre and the other institutes have cooperated in drafting harmonized rules of professional conduct that better reflect the current challenges involved in the practice of the profession, especially the independence issue. We also commented on invitations to comment and exposure drafts issued by the CICA.

A number of Ordre stakeholders were involved in establishing the Canadian Public Accountability Board (CPAB). We worked with the Commission des valeurs mobilières du Québec, the CICA and the Institute of Chartered Accountants of Ontario to draft the CPAB's general regulations in keeping with Quebec rules, and planned the harmonization of the CPAB and Ordre inspection processes.

In Quebec, steps were taken to have the graduate programs and other diplomas included in the professional education program recognized as diplomas giving access to a permit under Section 184 of the *Professional Code*.

Protection of the public

In order to maintain and strengthen public protection, the Ordre's Legal Affairs and Records Department received information concerning illegal practice, made enquiries, dealt with future penal complaints and collected the fines arising

2002-2003

ACTIVITY REPORT BASED ON THE STRATEGIC DIRECTIONS

AREA 1 POSITION CAS AS INVALUABLE PLAYERS CENTRAL TO CORPORATE DECISION-MAKING

- 1.1 *Enhance the public profile of the profession in Quebec in fields related to organizational performance*
- 1.2 *In our public messages, focus on the role of CAs as central to decision-making and on the competence, integrity and objectivity of members of the profession, and highlight CAs' ability to find the best innovative solutions*
- 1.3 *Offer Ordre members more continuing education and products and services focussing on performance measurement and decision-making with a view to improving performance*
- 1.4 *Work in collaboration with the other CA institutes to have the marketplace recognize the preeminence of CAs in corporate decision-making*

One of the themes guiding our actions in these last few months has definitely been the restoration of public and investor confidence in the capital markets. In pursuing the objectives tied to Area 1 of our strategic directions, and also in response to the financial scandals, we sent out messages emphasizing the professional rigour of CAs and highlighting our profession's initiatives, such as the creation of the Canadian Public Accountability Board (CPAB), to inform the public and restore confidence. For instance, we prepared three brochures for the general public and decision-makers: *The Ordre des CA, a guarantee of excellence*; *Chartered Accountants, central to decision-making*; and *Understanding financial statements*. These brochures focus on the role of CAs as central to decision-making and on the competence, integrity and objectivity of our members. They also discuss the mechanisms the Ordre has put in place to protect the public and explain financial statements.

In keeping with these actions, the External Affairs and Communications Department established closer ties with journalists through planned activities and communications and used targeted activities to promote the diversity of Ordre members. For example, *Opération-impôts CKAC-CA*, which took place in March 2003, was a tremendous success. Volunteer CAs from different firms answered questions on personal income taxes from 350 listeners. Three members even took part in a province-wide live broadcast. In addition, we placed ads in various newspapers and magazines to highlight our new FCAs, the presentation of the Young CA Leader Award and the success of candidates who passed the Uniform Final Examination (UFE).

In 2002, the Ordre began a major overhaul of its website. The new site, to be launched in the fall of 2003, will become a major source of information on the mechanisms and initiatives put forth by the Ordre to protect the public. This improved medium will significantly enhance the public profile of the profession in Quebec, especially among future candidates who frequently use new technology.

To guide members on performance measurement and decision-making with a view to improving performance, and in keeping with the *CA Competency Map*, we improved the section on "Performance measurement and organizational effectiveness" in the Ordre's continuing education program.

Finally, at the national level, the Ordre continued its strategic relationship with the Council of Senior Executives with respect to the promotion of the profession, product and service innovation and business plan and budget development.

AREA 2 EXPAND CAS' RECOGNIZED RANGE OF COMPETENCIES AND SPECIALTIES

- 2.1 *Ensure an active presence in the profession at the national level to implement and promote specializations that meet market needs*
- 2.2 *Work in collaboration with our university partners to have the competencies of CAs recognized by appropriate diplomas in various areas of specialization*
- 2.3 *Keep members informed about business developments at the international level and about new areas of expertise in decision-making information, and offer them continuing education products, tools and services that will help them to develop the new competencies and management skills they need*
- 2.4 *Keep members informed about developments relating to new information and communication technologies and offer them continuing education and other products and services that will enable them to develop their competencies in this area and to master the internet and e-commerce tools*

Globalization is picking up speed and information technologies (IT) are now pervasive. In order to remain competitive and meet market needs, we must expand CAs' recognized range of competencies and specialties. In this regard, for the past few months the Ordre has been granting the CA•IT designation to CAs who meet the stringent requirements established by the Alliance for Excellence in IT and approved by the Bureau of the Ordre. Together with the CICA and the IT Alliance, we coordinated the introduction of this designation in Canada and took part in discussions on a new finance specialty. Transitional measures were developed to allow CA•ITs and CA•IFAs to use this designation in Quebec pending the coming into force of the *Regulation respecting specialties*.

In order to have the competencies of CAs recognized by appropriate diplomas in various areas of specialization, we inventoried the graduate business programs offered by Quebec universities and developed, in partnership with universities, two new programs, i.e. an MBA and a graduate program, in two core competencies defined in the *CA Competency Map*.

The next generation

It is more important than ever to continue ensuring that CAs have the highest possible level of competence. The core education has already gone from an undergraduate to a graduate level and we are continuing to work on applying the Competency Map. The quality of the profession's admission criteria is recognized by other jurisdictions, particularly the United States.

For a third year in a row, the pass rate of Quebec UFE candidates was higher than the national average. Nearly 350 candidates passed the UFE and seven made the top 20 on the National Honours Roll.

In cooperation with the Institute of Chartered Accountants of Ontario, we developed an original advertising campaign to target future candidates. The campaign, which will be launched in the fall of 2003, is an additional effort to promote the attractiveness of our profession. Under the theme "I will not be a number," the campaign will inform young people of the host of opportunities offered by the CA designation.

The Foundation of Quebec CAs, officially launched after the Ordre's annual general meeting in September 2002, also has a strong appeal for aspiring CAs. The Foundation's objective is to advance education in the profession's various fields of expertise and promote academic excellence. The Foundation will award scholarships to high school, CEGEP, and university students. The Foundation's first fundraising campaign, chaired by Pierre Seccareccia, FCA, will run until 2005.

2003 edition of the Ordre's conference

Many CAs and partners helped in the preparations for the 2003 Conference and we would like to extend our sincere thanks for their work. We renewed this tradition two years ago and it has proven to be a great success. We are convinced that regardless of our fast-paced lives, it is important to take time to reflect on how we practice our profession, whether it be in firms, in industry or in any other organization.

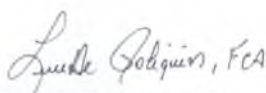
New technologies

As part of its 2002-2006 strategic directions, the Ordre has pledged to enhance the effectiveness of its communication tools and to continue integrating the Internet. In the last few months, we have added new features to our CA File,

already very popular among our members who want to make changes to their personal information file. In addition to being able to complete the continuous learning declaration online, members can now use the CA File to consult the list of courses offered by the Ordre for which they have registered. Our efforts will continue with the launch of the Ordre's new website in the near future and a complete review of our communication tools.

A number of initiatives are in the works for 2003-2004. Apart from the implementation of new technologies, several draft regulations must go through the consultation process before they are adopted. We intend to continue working on maintaining audit access criteria that do not jeopardize public protection. We will also pursue our discussions on auditor independence and on monitoring corporate governance together with regulatory and oversight bodies in Quebec and Canada.

In closing, we would like to thank the members of the Bureau and the Administrative Committee for their support and involvement in the affairs of the Ordre. Our warm thanks also go to the volunteers who give so generously of their time and energy. And finally, we would like to thank the management and staff of the Ordre for their devotion and efficiency.



Lucette Poliquin, FCA
Chair of the Ordre



Gérard Caron, FCA
President and CEO

Commission des valeurs mobilières du Québec and initiated a major discussion on corporate governance and auditor independence.

During the year, in collaboration with Canadian securities commissions, the provincial institutes and the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA), we set up a new, national, independent public oversight system for auditors of public companies. The Canadian Public Accountability Board (CPAB), together with the provincial institutes/Ordre, will administer and enforce new requirements applying to Canadian CA firms that audit public companies and will ensure the transparency of the process. The CPAB will allow for more frequent and stricter inspections of firms auditing public companies.

Canada's chartered accountants also announced the establishment of the Auditing and Assurance Standards Oversight Council (AASOC). This independent public organization will oversee the Assurance Standards Board (ASB), providing input, strategic direction and a user's perspective in the setting of auditing and assurance standards in Canada. Better oversight of the standard-setting process will boost the quality of the process and public confidence.

Again in collaboration with Canada's chartered accountants, we helped prepare a draft of new independence standards. Developing these standards is a key component of the plan proposed by CAs to cope with the challenges inherent in the practice of the profession in Canada and internationally. Once they are approved and adopted, these standards will have to be adapted to the Quebec legal framework. They will be subject to the consultation process provided by law before being incorporated in the *Code of Ethics of Chartered Accountants*. In other provinces, these new standards may be applicable for assurance engagements starting after December 31, 2003. In Quebec, where additional consultation is required, we are trying to speed up the process so that the standards can be approved as soon as possible.

All these measures generated considerable interest in our profession and reaffirmed the value of auditing and the work of CAs in general. We spoke to professionals, senior executives and large and small investors at conferences and symposiums. We took the opportunity to explain the importance of the auditor's role, provide information on initiatives taken by the profession and answer numerous questions on independence and governance. We take pride in the fact that our profession enjoys excellent credibility and that the general consensus arising from the turmoil of

recent financial scandals is that only professionals who meet high standards should be allowed to practice auditing.

Organization of the accounting profession in Quebec and in Canada

We spent a great deal of energy during the year explaining the importance of auditing to the public and business people. While some provinces opened the door to the practice of auditing by members of other professional bodies, we are continuing to make representations to the various governments and are more convinced than ever that the rules need to be tightened, not relaxed.

In 2000, the certified general accountants instituted an action against the Attorney General of Quebec to contest the constitutional validity of the *Chartered Accountants Act*. The Ordre supported the Attorney General in this matter and pointed out that the exclusive right of CAs to practice public accounting is directly tied to the protection of the public. The Superior Court decided in favour of CAs and determined that the Act did not violate the rights and freedoms of certified general accountants. The CGAs have since appealed the decision and are continuing to exert pressure in Quebec and the other provinces.

These pressures prompted the Ontario Government to prematurely adopt Bill 213 in December 2002. This bill opens the practice of auditing to members of Ontario's three accounting bodies who meet criteria to be determined. A few months earlier, the Ontario Government had charged Ronald Daniels, dean of the Faculty of Law at the University of Toronto, with undertaking a reform project. His mandate included developing audit access criteria that would be internationally recognized. Authorities insisted that the criteria had to remain strict enough to maintain the trust of the business community and protect the public. We believe that such criteria should be developed and approved by the appropriate authorities before Bill 213 comes into force.

In Quebec, the Office des professions launched a study to compare the Ordre's educational requirements for financial auditing with those of the other accounting bodies. This analysis will take several months and help determine which orders ensure that their members have the competencies required to audit financial statements.

The first step in the Office's study will be to set up focus groups and reach a consensus on the competencies a financial auditor must possess in Quebec. The Commission des valeurs mobilières du Québec will then be consulted, followed by meetings with the professional orders involved.

We assured the Office des professions once again of our full cooperation. We believe that such an analysis will more clearly define the complexity of the audit function. This will allow us to make the link with the *CA Competency Map* and provide solid arguments for maintaining existing requirements for the practice of auditing.

A WORD

FROM THE CHAIR OF THE ORDRE AND FROM THE PRESIDENT AND CEO



Lucette Poliquin, FCA
Chair of the Ordre

The Ordre des comptables agréés du Québec played a leading role in the business community in 2002-2003. In collaboration with various organizations, we took steps to strengthen public protection and restore investor confidence.

Our activities and projects were directly in keeping with the implementation of our 2002-2006 strategic directions.

CAs are increasingly perceived as key players in corporate decision-making intended to improve organizational performance.

The recognized range of CA competencies and specialties is expanding.

The pass rate on the Uniform Final Examination remained exceptionally high in Quebec, helping to ensure the competency of our future CAs.

The legal and regulatory framework governing the activities of CAs is evolving and new regulations like the one on the practice of the profession within a partnership or a joint-stock company will reinforce public protection and ensure the sound development of the CA profession.

Despite the challenges faced by the profession in recent years, solidarity among our members is strong and their sense of belonging to the Ordre has increased.

The Ordre on tour

In the fall of 2002, we began touring various regions of Quebec to talk to members and business people about pressing issues for the profession and the steps taken to restore public and investor confidence in the financial markets.

Meetings were held in about a dozen cities thanks to the participation of regional CA groups. Our imperative was to meet with members and explain in person the changes

affecting their professional activities. We discussed the Ordre's new regulations, amendments to the *Code of Ethics*, the organization of the accounting profession in Canada and measures taken following the financial scandals. These meetings provided an opportunity to elicit comments and suggestions from members province-wide and to gauge the strong sense of belonging and solidarity of Quebec CAs.

The business people we met in collaboration with various chambers of commerce recognized our profession's efforts to set up audit regulatory and oversight bodies.

Regulations

The past year was especially productive in regulatory matters, as existing regulations were updated and new ones drafted.

We were the first professional order to make regulatory changes allowing our members to use the new legal structures now available to Quebec professionals. The *Regulation respecting the practice of the chartered accountancy profession within a partnership or a joint-stock company* and the new *Code of Ethics* came into force on February 20, 2003. The new practice forms, i.e. limited liability partnerships (LLPs) and corporations, provide a new flexibility conducive to the development of the CA profession.

We also took a major step towards implementing the *Regulation respecting trust accounting by chartered accountants*. After its adoption by the Bureau, the regulation was published in the *Gazette officielle* last January and consultations with the Office des professions will continue in 2003-2004.

We began preparing the draft regulation respecting the keeping of records and the cessation of practice and continued to work on updating our *Code of Ethics*. Members were consulted about new amendments to the *Code*. The updating of the regulations respecting the practice of CAs is carried out under the supervision of the Office des professions in a spirit of cooperation. In addition, the Ordre is working with the Office on the project to revise the *Professional Code*, mainly intended to make the regulatory framework less stringent, improve public protection mechanisms and promote the coexistence of several disciplines in a competency-sharing structure.

To ensure public protection, we are also cooperating with other organizations, especially the Bureau des services financiers (BSF). In February 2003, we negotiated a temporary agreement with the BSF, under which the supervisory process for CAs who are financial planners was clarified pending the creation of the new Agence d'encadrement du secteur financier.

Initiatives of the CA profession

The issue of trust in corporate governance, financial regulations and corporate accounting is no longer confined to the accounting profession, but has become a matter of widespread public concern. The public was waiting for the relevant authorities to take practical steps to strengthen confidence in capital markets and the credibility of financial statements. We have forged closer ties with the

TABLE

OF CONTENTS

A Word from the Chair of the Ordre and from the President and CEO	4
2002-2003 Activity Report based on the strategic directions	7
Members of the Bureau and Special Committees	12
Financial Statements	13
Membership Roll	26
Report of the Syndic	27
Statutory Committee Reports	
Arbitration of Members' Accounts	28
Discipline	29
Education	30
Indemnity Fund	31
Professional Inspection	32
Review Committee	34
Staff of the Ordre	35
Reports of the Committees and Regional Groups	36

COVERING

LETTERS



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare
Québec, août 2003



Comptables
agréés
du Québec

M^{re} Marc Bellemare
Ministre de la Justice et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe Pigeon
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 28 août 2003



Comptables
agréés
du Québec

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général et secrétaire général,

Gérard Caron, FCA
Le 28 août 2003

CHARTERED ACCOUNTANT

MISSION

Our mission is to enhance decision-making and improve organizational performance through financial management, assurance and other specialized expertise. We act with integrity, objectivity and a commitment to excellence and the public interest.

CHARTERED ACCOUNTANT

VISION

We will be the leaders in creating, validating and interpreting information that measures and enhances organizational performance, and be the obvious choice for financial management, assurance and other specialized services.

MISSION

OF THE ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

The Ordre des comptables agréés du Québec takes the necessary measures to ensure that chartered accountants are recognized as leaders for their competence in decision-making information and assurance, their objectivity and their integrity, and that they are central to decision-making intended to improve organizational performance.



**Comptables
agréés
du Québec**

Ordre des comptables agréés du Québec

680, Sherbrooke Street West
18th Floor
Montreal, Quebec H3A 2S3
Telephone: (514) 288-3256
Toll free: 1-800-363-4688
Fax: (514) 843-8375
E-mail: info@ocaq.qc.ca
Website: www.ocaq.qc.ca

Annual Report

2002-2003



(Strength
beyond Numbers)



Comptables
agréés
du Québec